

Banque Tarneaud

DIRECTOIRE

au 31/12/2012

Président

Jean Dumont

Vice Président

Christian Bonhomme

MARCHÉ ENTREPRISE

Christine Querbes-Belzon

COMMUNICATION ET RELATIONS CLIENTS

Véronique Recouvrot

CONTRÔLE GÉNÉRAL

Patrick Tkascz Zurakowski

GESTION PRIVÉE

Francis Villoutreix

LOGISTIQUE ET ORGANISATION

Alain Cantin

PILOTAGE ET COMPTABILITÉ

Sébastien Grange

RESSOURCES HUMAINES

Fabien Laplagne

RISQUES

Emmanuel Urbain

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Jean-Loup Tarneaud

Vice Président

Jean-Louis Klein

Membres du Conseil de Surveillance

Philippe Aymerich
Sébastien Bessoule *
Guy Brabant
Dominique Decoster
Martine Devaux de Chambord
Franck Gentin
Philippe Guibert
Frédéric Moutaud *
Christine Navenot *

Claude Nougein Luc Richard

Frédéric Rondinaud

Jean-François Sammarcelli

Secrétaire du Conseil

Catherine Bureau

^{*} Représentant du Personnel

Sommaire

| P.4 | RAPPORT DU DIRECTOIRE |
|--|--|
| P.15 | RÉSULTATS FINANCIERS |
| P.15 P.18 P.19 P.28 P.48 P.49 | Bilan Compte de résultats Annexes aux comptes Notes annexes au bilan et aux comptes de résultats Renseignements concernant les filiales et les participations Informations sur les mandataires sociaux |
| P.53 | RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES |
| P.56 | RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE |
| P.62 | OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE |
| P 63 | RÉSOLUTIONS |

Rapport du Directoire

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE EN PANNE DE CROISSANCE

L'économie mondiale est en faible croissance pour la deuxième année consécutive, marquée par la récession en zone euro et le ralentissement des économies émergentes. Dans le même temps, les Etats-Unis accélèrent légèrement leur croissance, mais elle reste faible et fragile par rapport au contexte avant crise. Le Japon affiche une bonne reprise de son économie après une année 2011 marquée par le tsunami. En Europe, l'Espagne, l'Italie et surtout la Grèce s'enfoncent dans la récession tandis que l'économie allemande ralentit et la France n'affiche plus de croissance.

Le doute sur la solidité financière de l'Espagne et l'instabilité politique en Grèce avaient temporairement ravivé les tensions sur les taux souverains et les marchés financiers au cours du 1er semestre. L'action de la Banque Centrale Européenne et la restructuration ordonnée de la dette grecque en début d'année ainsi que l'entrée en vigueur du Mécanisme Européen de Stabilité à l'automne, ont contribué à faire retomber les tensions.

Les politiques monétaires sont restées accommodantes aux Etats-Unis et en Europe. Dans un contexte de croissance molle et de faible inflation, la BCE a abaissé son taux directeur à 0,75 % le 5 juillet. Les taux d'intérêt longs ont pour leur part connu une tendance légèrement baissière jusqu'à fin avril puis le mouvement s'est accentué, l'OAT 10 ans se situant à 1,99 % à fin décembre contre 3,15 % le 1er janvier 2012.

Dans ce contexte, la France affiche une croissance quasi nulle. Sur l'ensemble de l'année, le taux de croissance du PIB est attendu à + 0,1 % sous l'effet de la reprise des exportations au 2nd semestre liée à la baisse de l'euro. La consommation stagne. La situation sur le marché de l'emploi est particulièrement dégradée avec un taux de chômage qui dépasse les 10 %.

Les indices boursiers ont été globalement en hausse, temporairement interrompue en mars par les craintes sur l'Espagne. En France, le CAC 40 a accéléré son rebond au 2nd semestre, clôturant à 3.641 points le 31 décembre, soit + 15 % par rapport au 1^{er} janvier.

FAITS MARQUANTS

Au cours de l'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) visant les actions de la Banque Tarneaud, qui s'est déroulée du 30 novembre au 20 décembre 2012 inclus, le Crédit du Nord a acquis, au prix unitaire de 140 euros, 301.903 actions Banque Tarneaud lui permettant de détenir à l'issue de l'OPAS directement 1.628.285 actions de la Banque Tarneaud représentant 97,57% du capital et des droits de vote de cette dernière. Conformément à son intention exprimée lors de l'Offre, le Crédit du Nord a demandé à l'AMF la mise en œuvre du retrait obligatoire des actions Banque Tarneaud non acquises au cours de l'OPAS, sur le fondement des articles L. 433-4 III du Code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF.

Le retrait obligatoire est intervenu le 11 janvier 2013. Il a porté sur 40.638 actions, représentant 2,43 % du capital et des droits de vote de la Banque Tarneaud. Il a été réalisé au même prix que celui de l'OPAS, soit une indemnité de 140 € par action. De ce fait, l'action Banque Tarneaud a été radiée le même jour du marché réglementé NYSE Euronext Paris.

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION

Le Groupe a poursuivi l'enrichissement de son poste de travail en agence notamment avec l'introduction de la nouvelle génération de crédit renouvelable «Etoile Avance 2012» et du nouveau produit d'épargne «Antarius Sélection Multi Capitalisation».

L'intégration de la téléphonie dans le poste de travail est par ailleurs amorcée. Cette évolution permettra au conseiller de visualiser le dossier du client sur son poste de travail lors de la réception ou de l'émission d'un appel et de gérer le journal des appels et la consultation de ses messages vocaux à partir du poste de travail.

Sur le plan commercial, les travaux d'enrichissement de l'offre Multicanal se sont poursuivis en 2012, conduisant à l'introduction d'une nouvelle fonctionnalité de saisie de virements ponctuels immédiats du site Mobile pour la clientèle de Particuliers et au déploiement de solutions et d'outils d'authentification forte ainsi que de gestion en ligne des bénéficiaires pour les clients Professionnels et Entreprises.

L'outil de pilotage commercial, déployé depuis 2010 et s'appuyant sur une base de données unique, continue d'être enrichi de nouvelles informations.

Enfin, les travaux du projet «Convergence» visant à construire un système d'information commun entre le Groupe Crédit du Nord et la Société Générale sont en cours. Il a conduit, en 2012, à la généralisation d'un nouveau portail collaborateur convergé, à la migration EBICS avec des premiers échanges de flux et aux premières bascules de clients commerçants sur la plateforme monétique commune Transactis.

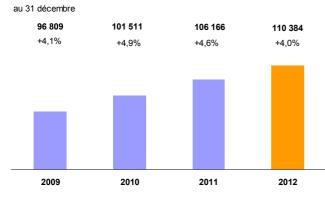
ACTIVITÉ COMMERCIALE

Dans un environnement difficile, la banque a poursuivi son développement commercial avec une croissance de l'ensemble de ses fonds de commerce tout en privilégiant la qualité et la satisfaction des clients.

La croissance du nombre de clients **Particuliers** est restée dynamique : + 4,0 % après + 4,6 % en 2011. La part des majeurs dans ces nouveaux clients s'établit à 70 %.

Le taux d'équipement des clients Particuliers en produits et services de la banque demeure élevé : 49,5 % sont équipés d'au moins 6 produits et 60,7 % des nouveaux clients sont équipés d'au moins 3 produits dans les 6 mois qui suivent l'entrée en relation.

Fonds de commerce Particuliers (en nombre)



L'encours moyen de dépôts à vue des Particuliers enregistre, en 2012, une progression de + 3,7 % et l'encours moyen de l'épargne règlementée ressort à + 6,0 % portée par le Livret A (+ 31,8 %).

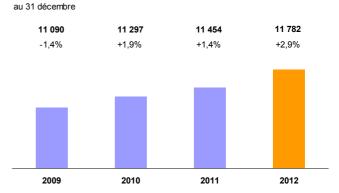
La commercialisation du Livret A est demeurée active : en 2012, près de 6.700 livrets A ont été ouverts par nos clients, portant le nombre de livrets A commercialisés par la banque depuis son lancement le 1er janvier 2009 à 28.738 représentant 117 M€ d'encours fin 2012.

Dans le domaine de l'assurance-vie, il faut souligner le bon accueil reçu par les deux derniers contrats : Antarius Duo (lancé en octobre 2009) avec déjà 3.314 contrats souscrits fin 2012 et Antarius Sélection (lancé en octobre 2010) avec 3.330 contrats souscrits.

L'accès à la banque via les canaux à distance poursuit sa progression avec plus de 4.500 nouveaux contrats internet ouverts en 2012. Les contrats internet sont désormais gratuits pour les particuliers équipés d'un package Tarneaud Plus.

Sur le marché des **Professionnels**, la conquête de nouveaux clients est dynamique (+ 14,2 %) tout en restant sélective. Le fonds de commerce compte 11.782 personnes fin 2012 (+ 2,9 %).

Fonds de commerce Professionnels (en nombre)

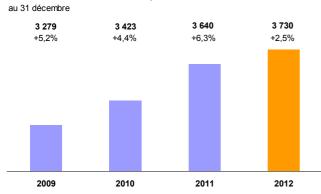


50,4 % des clients entretiennent avec la banque une relation à la fois commerciale et privée. 34,9 % sont équipés d'au moins 4 produits et 57,0 % d'entre eux ont choisi l'offre packagée Convention Alliance.

Avec 982.000 connexions, l'accès à la banque via le site Internet dédié aux Professionnels maintient son niveau d'activité par rapport à 2011.

Le fonds de commerce **Entreprises** progresse de + 2,5 %; le nombre de comptes à vue s'établit à 4.750 en hausse de + 4,2 %. La croissance des encours moyens de dépôts à vue est de + 3,1 % sur l'année.

Fonds de commerce Entreprises (en nombre)



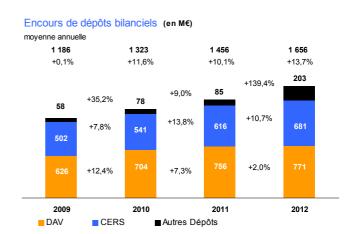
Un baromètre concurrentiel (1) de mesure de la satisfaction clientèle, réalisé en 2012 auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous leurs marchés, a positionné les Banques du Groupe Crédit du Nord en tête des principales banques françaises sur le marché des Particuliers, et ce, sur la majorité des thèmes cités : la satisfaction globale client, l'image, l'agence, le personnel, l'information. Par ailleurs, le Groupe se place parmi les meilleures banques sur le marché des Professionnels (2^{ème}) et au 1^{er} rang sur celui des Entreprises. Les résultats de ce baromètre sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.

(1) Source institut de sondage CSA, février - avril 2012, Baromètre concurrentiel (sondage téléphonique)

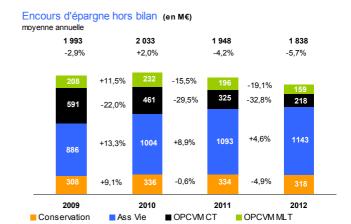
En matière de nouveaux produits et services, l'enveloppe de crédit renouvelable à destination des professionnels, Facilinvest, lancée en 2011, connaît un franc succès avec 700 ventes sur l'année, le stock s'établissant à 1.400 contrats. Pour la carte Débit/Crédit à destination des particuliers, lancée en mai 2011, plus de 1.600 cartes ont été souscrites en 2012, portant le stock à 2.800. Elle permet de choisir l'option de règlement au comptant ou à crédit, pour chaque opération, aussi bien sur les terminaux des commerçants que dans les distributeurs. L'offre d'épargne aux particuliers a été, par ailleurs, enrichie par le compte à terme Thésauris, qui offre à clients une formule de rémunération nos progressive.

ACTIFS GÉRÉS

Les encours moyens d'actifs gérés (bilan et hors bilan) progressent de + 2,6 % à 3.493 M€. L'évolution est particulièrement forte pour les dépôts bilanciels (+ 13,7 %).



Les encours moyens de dépôts à vue progressent de + 2,0 % (Particuliers : + 3,7 % ; Professionnels : + 0,2 % ; Entreprises : + 3,0 % et Institutionnels : - 1,6 %) tandis que ceux de l'épargne règlementée ressortent en hausse de + 10,7 %.

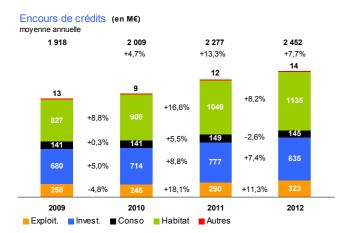


Dans le domaine de l'assurance-vie, et dans un marché très difficile en 2012, l'encours moyen progresse de + 4,6 % sur l'année à 1.143 M€.

L'environnement de taux bas conduit à une désaffection de la clientèle pour les OPCVM CT dont les encours moyens ont baissé de - 32,8 %. Les encours d'OPCVM MLT et de conservation (PEA et titres détenus en direct par la clientèle) sont impactés par le désintérêt persistant de la clientèle pour les actions ou les produits de placement investis en actions.

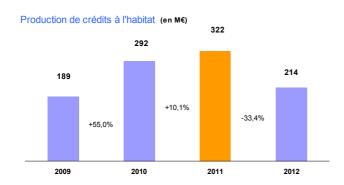
CRÉDITS

Dans un contexte économique atone, la production de crédits a ralenti, traduisant une faible demande ainsi que des comportements accrus de nos clients d'autofinancement de leurs projets par leur épargne disponible. Les encours moyens de crédits sont néanmoins en hausse de + 7.7 % en 2012.

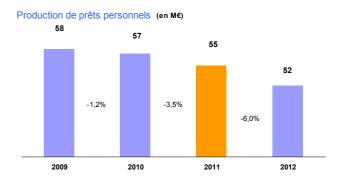


La baisse récente et durable des taux n'a pas entrainé une relance de la demande en matière de crédit habitat en 2012. Le montant total des décaissements atteint 214 M€ en baisse de - 33,4 % par rapport au niveau record de 2011. L'encours moyen de crédits habitat progresse de + 8,2 %.

Cette production a strictement respecté les critères d'octroi prudentiels fixés par la Banque en matière d'apport personnel, taux d'endettement, durée maximum de 25 ans, crédits uniquement à taux fixe ou à taux variable capé.



La consommation, notamment de biens durables, étant en berne, la production de prêts personnels baisse de - 6,0 %, les encours moyens passant en évolution négative (- 2,3 %).

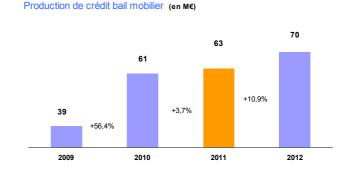


Dans un contexte médiatique et consumériste très hostile à ce type de crédit, l'encours moyen des crédits revolving affiche un repli de - 4,6 %. Cette tendance résulte de l'activation moins soutenue des contrats existants, du ralentissement de la souscription de nouveaux contrats et de la mise en œuvre de la nouvelle Directive sur le crédit à la consommation.

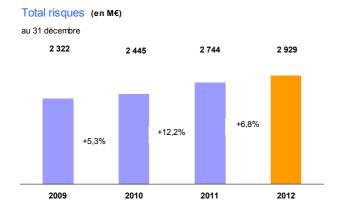
Témoignage de l'engagement et du soutien de la banque dans le financement de la trésorerie des entrepreneurs, le montant moyen des concours à court terme aux Entreprises et Professionnels est en progression de + 11,3 %.

Face à une demande qui a fortement décéléré en 2012, la production de crédits d'investissements aux Professionnels et Entreprises s'établit à 254 M€, en baisse de - 19 % mais après avoir enregistré une hausse de + 23 % au cours de l'exercice précédent. Leurs encours moyens restent cependant en hausse de + 7,4 %.

La production de crédit-bail mobilier augmente pour sa part de + 10,9 % en 2012 (après + 3,7 % en 2011) et atteint ainsi son plus haut niveau depuis 4 ans.



En incluant les engagements hors bilan (478 M \in , en hausse de + 2,3 %), le total des risques de la banque voit son encours moyen progresser de + 6,8 % à 2.929 M \in .



RESSOURCES HUMAINES

En équivalent temps plein, hors congés de longue durée, l'effectif appointé au 31/12/2012 était de 559,3 contre 567,8 au 31/12/2011 et 563,3 au 31/12/2010.

Il incluait 7,1 CDD et 24 jeunes sous contrat de formation en alternance témoignant de l'implication volontariste de la banque dans ce domaine.

Au cours de l'exercice, 29 personnes ont été embauchées en CDI. La banque a par ailleurs enregistré 12 départs à la retraite et 4 licenciements.

La banque a accueilli au cours de l'année 8 stagiaires école et 76 auxiliaires de vacances.

Les horaires de travail dépendent de la périodicité d'ouverture des agences et se situent dans la limite de 1.607 heures par an pour les salariés à temps plein.

Le temps partiel est pratiqué par 16 collaborateurs. Le taux d'absentéisme s'est élevé à 5,71 % en 2012 (5,63 % en 2011) avec 4.961 jours d'absence pour maladie (dont 4.248 ≥ 5 jours), 3.707 jours pour maternité et paternité, 299 jours pour accidents du travail et de trajet et maladie professionnelle.

La rémunération moyenne annuelle est passée de 33.653 € en 2011 à 33.859 € en 2012.

| | Hommes | Femmes |
|-------------|--------|--------|
| Techniciens | 27 412 | 25 725 |
| Cadres | 46 252 | 40 988 |

Hors effet de structure et ancienneté, et pour une même classification, les rémunérations Hommes / Femmes sont comparables.

Les relations avec les partenaires sociaux ont continué à se dérouler dans un climat confiant et constructif. 14 réunions du Comité d'Entreprise et 12 réunions des Délégués du Personnel ont été tenues.

Des accords ont été conclus avec les partenaires sociaux portant sur :

- ✓ Avenant à l'accord portant création d'un PERCO,
- ✓ Protocole d'accord sur le droit d'expression,
- Avenant n°1 au protocole d'accord sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle et de mixité entre les hommes et les femmes et les mesures permettant de les atteindre,
- Avenant à l'accord d'intéressement.
- Protocole d'accord pré électoral du Comité d'Entreprise,
- Protocole d'accord pré électoral des délégués du personnel,
- ✓ Avenant n°2 à l'avenant portant refonte à l'accord PEE du 17 décembre 2009,
- ✓ Avenant à l'accord portant création d'un PERCO.

Le CHSCT s'est réuni 5 fois. Il a été constaté 11 accidents du travail, dont 5 avec arrêt de travail.

La banque a doté le Comité d'Entreprise de 362 K€, et consacré 597 K€ aux titres-repas, 97 K€ au logement, 34 K€ au transport, 359 K€ à la mutuelle de santé et 285 K€ à la prévoyance décès-incapacité de ses collaborateurs.

L'effort de formation est resté important : 531 collaborateurs ont reçu 20.645 heures de formation (soit une moyenne de 5 jours dans l'année par personne formée). Comme les années précédentes, le coût de cette formation excède les obligations légales.

Les résultats de l'exercice permettent de répartir au personnel 1,317 M€ au titre de la Participation légale et 1.929 M€ au titre de l'Intéressement aux résultats.

La Banque Tarneaud a signé en décembre 2010, avec l'ensemble des organisations syndicales, son premier accord en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. La mise en œuvre de cet accord a notamment permis de partenariats développer des avec HandiFormaBanques et avec le Programme Régional d'Intégration des Travailleurs Handicapés Limousin. Le taux d'emploi direct de Travailleurs Handicapés s'établit à 4,2 % de l'effectif au 31/12/2012 (3,7 % au 31/12/2011).

Rémunérations des mandataires sociaux

La société, conformément à la loi du 3 juillet 2008, se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

| NOMS DES MANDATAIRES | Rémunération fixe perçue (€) | Rémunération ⁽¹⁾ variable perçue (€) | Jetons de présence ⁽¹⁾ reçus (€) | TOTAL (€) | Avantages en nature |
|--|---------------------------------|--|--|--------------|---------------------|
| Dumont Jean Président du Directoire | 135 000 | 76 000 | - | 211 000 | Logement - Voiture |
| Labat Saint Vincent Stéphane Vice Président du Directoire (jusqu'au 26 juillet 2012) | 54 645 | 31 000 | - | 85 645 | Logement - Voiture |
| Christian Bonhomme Vice Président du Directoire (à compter du 26 juillet 2012) | 45 096 | - | - | 45 096 | Logement - Voiture |
| Tarneaud Jean Loup Président du Conseil de Surveillance | - | - | 3 103 | 3 103 | |
| Brabant Guy Administrateur | - | - | 1 552 | 1 552 | |
| Devaulx de Chambord Martine Administrateur | - | - | 3 103 | 3 103 | |
| Gentin Frank Administrateur | - | - | 2 586 | 2 586 | |
| Guibert Philippe Administrateur | - | - | 3 103 | 3 103 | |
| Nougein Claude Administrateur | - | - | 2 586 | 2 586 | |
| Richard Luc Administrateur | - | - | 1 034 | 1 034 | |
| Rondinaud Frédéric Administrateur | - | - | 1 034 | 1 034 | |
| Bouchereau Annie ⁽²⁾ Administrateur salarié | - | - | 2 069 | 2 069 | |
| Millet Alain ⁽²⁾ Administrateur salarié | - | - | 1 552 | 1 552 | |
| Moutaud Frédéric ⁽³⁾ Administrateur salarié | - | - | 517 | 517 | |
| Navenot Christine (2) Administrateur salarié | - | - | 1 552 | 1 552 | |
| Thoumis Bernard ⁽⁴⁾ Administrateur salarié | - | - | 517 | 517 | |
| TOTAL (en €) | 234 741 | 107 000 | 24 310 | 366 051 | |

 $^{^{(1)}}$ au titre de 2011 ; $^{(2)}$ Versés au syndicat CFDT ; $^{(3)}$ Versés au syndicat SNB ; $^{(4)}$ Versés au syndicat FO.

Rémunérations des Commissaires aux Comptes

| | DELOITTE & ASSOCIÉS | | | | (| CABINET LAF | RRIBE VALV | 0 |
|---|---------------------|--------|------|------|---------|-------------|------------|------|
| en € (HT et sans les frais) | Montant | | % | | Montant | | % | |
| | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 |
| | | | | | | | | |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 49 980 | 49 980 | 100% | 100% | 19 480 | 19 480 | 100% | 100% |
| Missions accessoires | | | | | | | | |
| Sous-total | 49 980 | 49 980 | 100% | 100% | 19 480 | 19 480 | 100% | 100% |
| | | | | | | | | |
| Autres prestations | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | | | | | | | | |
| Technologies de l'information | | | | | | | | |
| Audit interne | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |
| Sous-total Sous-total | | | | | | | | |
| TOTAL | 49 980 | 49 980 | 100% | 100% | 19 480 | 19 480 | 100% | 100% |

Solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros

| Échéances | Dettes | Échéances | Échéances | Échéances | Échéances | TOTAL |
|---------------------|------------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|------------------------|
| J = date de clôture | Échues à la clôture | Entre J et J+30 | Entre J+31 et J+45 | Entre J+46 et J+60 | Autres délais | Dettes fournisseurs |
| Fournisseurs | - | - | - | - | 7,6 | 7,6 |

INVESTISSEMENTS

Les investissements ont représenté 1,8 M€ et ont notamment porté sur :

- des travaux de mise en conformité de nos agences (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées);
- le changement de toute la PLV en agence et au Siège;
- l'amélioration de la sécurité en agence.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Banque Tarneaud, par sa culture et ses pratiques, adhère naturellement aux principes du développement durable, qui vise à satisfaire les besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures.

En maintenant un juste équilibre entre les contraintes du court terme et les préoccupations du long terme, elle recherche le respect des intérêts de tous ses partenaires : actionnaires, personnel, clients, fournisseurs, société civile et environnement.

Cet engagement fort de partenariat s'appuie sur les valeurs de professionnalisme, d'esprit d'équipe et d'innovation que les collaborateurs de la Banque Tarneaud partagent avec ceux de l'ensemble du Groupe Crédit du Nord.

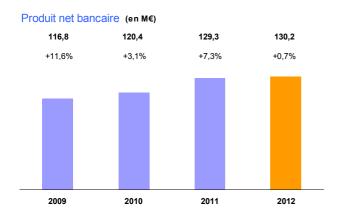
La Banque Tarneaud a poursuivi différentes actions en ce sens et a ainsi mis en place :

- la numérisation des documents de crédit consultables via un site internet dédié;
- la réduction des horaires de l'allumage des enseignes;
- l'arrêt de l'éclairage de nuit de la façade du Siège ;
- l'installation de scanners dans les plus grosses unités limitant les photocopies et l'envoi de supports papier :
- la réduction et le passage en LED des panneaux lumineux dans nos vitrines en agence ;
- le changement de différentes climatisations en agence pour du matériel moins consommateur d'énergie;
- la réduction du nombre de passages des transporteurs de fonds en agence (consommation d'énergie);
- la récupération des cartouches d'imprimantes (recyclage);
- la réduction du nombre d'imprimés, de dépliants et des commandes d'économat;
- un programme de réduction de la consommation d'énergie (fioul, gaz, électricité) ;
- l'augmentation des conférences téléphoniques remplaçant des réunions nécessitant des déplacements;
- le recours accru au papier recyclé.

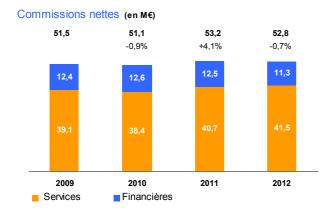
RÉSULTATS FINANCIERS

Le **Produit Net Bancaire** comptable atteint 130,2 M€ en hausse de + 0,7 % :

- la marge d'intérêts atteint 77,4 M€ (+ 1,8 %) :
- les intérêts nets progressent de + 1,1 % à 76.5 M€:
- la provision Epargne Logement a fait l'objet d'une dotation de 160 K€, contre une reprise de 280 K€ en 2011 ;
- une plus value de 1,1 M€ a été enregistrée suite à la réduction de capital d'une société détenu en titre de participation :
- pour mémoire, il est rappelé que l'ex-filiale SNC Turgot Gestion II avait versé en 2011 un dividende de 62 K€. De plus, un boni de confusion de 76 K€ avait été enregistré, en 2011, suite à la transmission universelle de patrimoine de cette SNC.



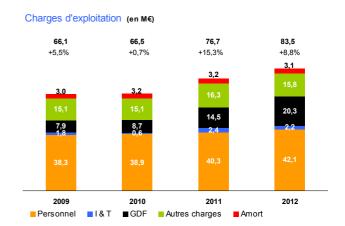
- les commissions reculent de 0,7 % à 52,8 M€ :
- les commissions de services augmentent de + 1,9 % à 41,5 M€ grâce au développement du fonds de commerce et à la progression de l'équipement des clients ;
- les commissions financières sont en retrait de 9,4 %, impactées par l'environnement boursier et par le niveau des taux monétaires.



Hors éléments non récurrents (Provision Epargne Logement, plus value sur titres de participation et résultats en provenance de la SNC Turgot Gestion II), la croissance du PNB s'affiche à + 0,3 %.

Les **frais généraux** comptables progressent de + 8.8 % à 83.5 M€ :

- Les frais de personnel augmentent de + 4,6 % (soit + 1,8 M€) à 42,1 M€. Ils incluent 5,1 M€ de Participation, d'Intéressement et d'abondement au plan d'épargne-entreprise. Ils sont impactés à hauteur de 0,8 M€ par l'évolution intervenue en cours d'année de la fiscalité (hausse du forfait social passé de 8 % à 20 % + assujettissement à la taxe sur salaires) de l'épargne salariale et à hauteur de 1,4 M€ par des éléments exceptionnels et non récurrents (incidence de l'OPA/OPR et évolution intervenue dans la comptabilisation de l'abondement au PEE).
- Les impôts et taxes ressortent en baisse de - 11,1 % à 2,2 M€.
- Les charges de groupement de fait progressent de + 40,0 % à 20,3 M€. Cette augmentation résulte pour l'essentiel (6,0 M€) du changement de périmètre intervenu au 1^{er} juillet 2011 qui a consisté à la généralisation au sein du Groupe Crédit du Nord de la facturation de la totalité de ses frais de structure à ses filiales. Cet élément joue sur 12 mois en 2012 contre seulement 6 mois en 2011.
- Les autres charges sont en baisse de 3,1 % à 15,8 M€ et les amortissements de 2,1 % à 3,1 M€.

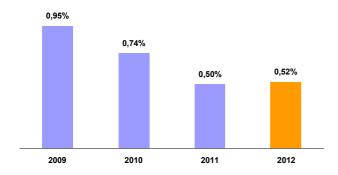


Le **Coefficient d'Exploitation** comptable s'élève à 64,1 %. Corrigé des éléments exceptionnels ayant affecté tant le PNB que les charges en 2012, il ressort à 63,6 % (contre 63,0 % pro forma des charges de structure en 2011), ce chiffre étant luimême affecté à hauteur de 0,6 % par la fiscalisation accrue de l'épargne salariale.

Le **Résultat Brut d'Exploitation** comptable baisse de - 11,1 % à 46,7 M€. Corrigé de la provision PEL/CEL, des éléments non récurrents (plus value sur titre de participation, charges liées à l'OPA / OPR et à l'évolution de la comptabilisation de l'abondement) et des frais de structure additionnels, il progresserait de + 1,5 %.

Le **Coût du Risque** s'inscrit pour 13,0 M€ en hausse de + 7,5 % par rapport à 2011. Rapporté au total des crédits consentis par la Banque, ce coût est en légère hausse de 2 points par rapport à 2011. Cette évolution traduit l'impact du ralentissement économique sur notre clientèle d'entreprises.

Coût du risque / encours bilan fin de période (en %)



Le **Résultat Net d'Exploitation** atteint 33,7 M€ (-16,7 %).

L'**Impôt sur les bénéfices** diminue de - 20,4 % à 11,4 M€.

Le **Bénéfice Net** de l'exercice atteint ainsi 22,3 M€ contre 26,2 M€ en 2011 ; soit 13,36 € par action.

DIVIDENDE

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de fixer à 51,00 € le dividende revenant à chaque action. La distribution globale atteindrait ainsi 85,1 M€.

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

| Exercice 2011 (1) | 6,40 € par action |
|-------------------|-------------------|
| Exercice 2010 (1) | 6,40 € par action |
| Exercice 2009 (1) | 5,70 € par action |

⁽¹⁾ Ce dividende était éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

| en milliers d'euros | Situation nette au 31/12/2011 | Levée d'options | Bénéfice distribué | Réserves et report à nouveau | RÉSULTAT | Situation nette au 31/12/2012 |
|-----------------------------|----------------------------------|--------------------|-----------------------|------------------------------|----------|----------------------------------|
| Capital | 26 529 | 174 | - | - | | 26 703 |
| Prime d'émission | 26 169 | - | - | - | - | 26 169 |
| Réserves + Report à nouveau | 143 956 | -174 | - | 15 516 | - | 159 298 |
| Résultat 2011 | 26 127 | | -10 611 | -15 516 | - | - |
| Résultat 2012 | - | - | - | - | 22 300 | 22 300 |
| TOTAL | 222 781 | - | -10 611 | | 22 300 | 234 470 |

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2012, le Crédit du Nord détenait 97,6 % du capital.

La banque ne détient aucune action propre.

COURS DE BOURSE

L'action Banque Tarneaud (FR0000065526), cotée sur Euronext Paris, a évolué de 93,06 € fin 2011 à 81,00 € le 09/11/2012 (date de l'annonce de l'OPAS), après paiement d'un dividende de 6,40 €.

Au cours de cette période, l'action a évolué entre un plus bas de 77,07 € le 15/07/2012 et un plus haut de 98,90 € le 29/03/2012.

Après l'annonce du lancement de l'OPAS, la cotation a repris le 30/11/2012 et s'est établie à 140,00 € correspondant au prix offert dans le cadre de cette opération.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Depuis plus de 200 ans, la Banque Tarneaud se développe et se consacre exclusivement au service des acteurs de l'économie réelle locale, particuliers, commerçants, artisans, professions libérales, associations, TPE, PME régionales, dont elle collecte l'épargne et dont elle finance les projets et la croissance.

Elle est elle-même une PME régionale, dont les 572 collaborateurs, solidement formés et appuyés par 24 apprentis, développent une relation privilégiée et individualisée avec leurs clients, dont la satisfaction (mesurée tous les ans) est un objectif essentiel.

En 2012, dans une conjoncture ralentie et dans un contexte de taux pénalisant pour l'intermédiation bancaire, la Banque Tarneaud a poursuivi le développement de ses fonds de commerce sur tous les marchés et a confirmé son soutien aux acteurs de l'économie locale.

Elle entend continuer dans cette voie en 2013.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

au cours des cinq derniers exercices

(Art. L.225-74, L.225-76, L.225-91 du Code du Commerce)

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social (en €uros) | 26 529 328 | 26 529 328 | 26 529 328 | 26 529 328 | 26 702 768 |
| Nombre d'actions émises | 1 658 083 | 1 658 083 | 1 658 083 | 1 658 083 | 1 668 923 |
| Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros) | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes (1) | 170 167 | 157 420 | 149 153 | 158 932 | 162 018 |
| Produit Net Bancaire | 104 571 | 116 750 | 120 424 | 129 266 | 130 225 |
| Bénéfices avant impôts, Amortissements et Provisions | 44 660 | 61 630 | 56 986 | 55 914 | 50 279 |
| Impôts sur les bénéfices | 11 473 | 10 552 | 12 769 | 14 377 | 11 443 |
| Bénéfices après impôts, Amortissements et Provisions | 21 916 | 30 506 | 25 245 | 26 127 | 22 300 |
| Montant des bénéfices distribués (3) | 9 285 | 9 451 | 10 612 | 10 612 | 85 115 |
| Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros) | | | | | |
| Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions | 20,01 | 30,81 | 26,67 | 25,05 | 23,27 |
| Bénéfices après impôts, Amortissements et Provisions | 13,21 | 18,40 | 15,23 | 15,76 | 13,36 |
| Dividende versé à chaque action | 5,60 | 5,70 | 6,40 | 6,40 | 51,00 |
| Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés (2) | 602 | 594 | 598 | 613 | 596 |
| Montant de la masse salariale (en milliers d'euros) | 21 866 | 22 827 | 22 761 | 23 066 | 24 057 |
| Montant des sommes versées aux titres des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.) (en milliers d'euros) | 8 873 | 9 520 | 9 450 | 10 018 | 10 954 |

⁽¹⁾ Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires, nette des intérêts payés sur swaps (2) Effectif inscrit

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée Générale :

- d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2012 ;
- d'affecter le résultat de l'exercice 2012.

Le Président du Directoire Jean DUMONT

⁽³⁾ Le bénéfice distribuable 2012 a été complété par la distribution de réserves

Bilan au 31 décembre 2012

| ACTIF (en milliers d'euros) | Notes | 2011 | 2012 |
|--|-------|-----------|-----------|
| Caiana Banguas Contralas CCD | | 28 298 | 27 254 |
| Caisse, Banques Centrales, CCP | | 20 290 | 27 254 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | |
| Créances sur les Etablissements de Crédit | 1 | 228 169 | 259 583 |
| Opérations avec la clientèle | 2 | 2 419 288 | 2 510 223 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 3 | 182 712 | 81 070 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 3 | 273 | 277 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 4 | 12 413 | 12 314 |
| Parts dans les entreprises liées | 4 | | |
| Crédit-bail et Location avec option d'achat | | | |
| Location simple | | | |
| Immobilisations incorporelles | 5 | 12 275 | 12 272 |
| Immobilisations corporelles | 5 | 17 042 | 15 592 |
| Capital souscrit non versé | | | |
| Actions propres | | | |
| Autres actifs | 6 | 26 179 | 25 019 |
| Comptes de régularisation | 6 | 23 006 | 23 269 |
| | | | |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 2 949 655 | 2 966 873 |

Bilan au 31 décembre 2012

| PASSIF (en milliers d'euros) | Notes | 2011 | 2012 |
|--|-------|-----------|-----------|
| Banques centrales, CCP | | | |
| Dettes envers les Etablissements de crédits | 8 | 729 679 | 431 886 |
| Opérations avec la clientèle | 9 | 1 575 408 | 1 839 704 |
| Dettes représentées par un titre | 10 | 345 765 | 398 428 |
| Autres passifs | 7 | 24 353 | 22 300 |
| Comptes de régularisation | 7 | 35 677 | 21 125 |
| Provisions pour risques et charges | 11 | 15 992 | 18 960 |
| Dettes subordonnées | | | |
| Fonds pour risques bancaires généraux | | | |
| Capitaux propres hors FRBG | 13 | 222 781 | 234 470 |
| Capital souscrit | | 26 529 | 26 703 |
| Primes d'émission | | 26 169 | 26 169 |
| Réserves | 14 | 143 930 | 159 256 |
| Provisions Réglementées et subvent. d'investissement | | | |
| Report à nouveau | | 26 | 42 |
| Résultat de l'exercice | | 26 127 | 22 300 |
| | | | |
| TOTAL DU PASSIF | | 2 949 655 | 2 966 873 |

Hors Bilan au 31 décembre 2012

| HORS BILAN (en milliers d'euros) 2011 | 2012 |
|---------------------------------------|---------|
| ENGAGEMENTS DONNES | |
| Engagements de Financement 215 189 | 178 219 |
| Engagements de Garantie 253 968 | 288 617 |
| Engagements sur Titres 75 | 132 |
| ENGAGEMENTS RECUS | |
| Engagements de Financement 140 000 | |
| Engagements de Garantie 799 094 | 822 184 |
| Engagements sur Titres 57 | 114 |

Compte de résultats

au 31 décembre 2012

| COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros) | Notes | 2011 | 2012 |
|--|----------------|---------|---------|
| | | | |
| Intérêts nets et revenus divers | 18-20-21-22-23 | 76 095 | 77 440 |
| Commissions nettes | 19 | 53 171 | 52 785 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 17 | 129 266 | 130 225 |
| Charges de personnel | 24 | -40 258 | -42 091 |
| Impôts et taxes | 25 | -2 440 | -2 168 |
| Autres charges | 25 | -30 809 | -36 097 |
| Amortissements | 26 | -3 212 | -3 146 |
| TOTAL FRAIS GENERAUX | | -76 719 | -83 502 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | | 52 547 | 46 723 |
| COUT DU RISQUE | 27 | -12 076 | -12 980 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 40 471 | 33 743 |
| GAIN OU PERTE SUR ACTIF IMMOB. | 28 | 33 | |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS | | 40 504 | 33 743 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | | |
| IMPÔTS SUR LES BENEFICES | 29 | -14 377 | -11 443 |
| DOT/REP. PROVISIONS REGLEMENTEES | | | |
| RESULTAT NET | | 26 127 | 22 300 |
| Résultat par actions (en €uros) | | 15,76 | 13,36 |

Annexes aux comptes

PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de la Banque Tarneaud ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

COMPARABILITÉ DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2012.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle.

De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vue effective des prêts.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ A TITRE INDIVIDUEL

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de Réglementation Comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Tarneaud de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les créances ainsi dépréciées génèrent ensuite un produit d'intérêts, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable des créances. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en Coût du risque.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

SAINS SOUS SURVEILLANCE (« 3S »)

La Banque Tarneaud a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

DÉPRÉCIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CRÉDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conioncture défavorable spécifique). La Direction des de la Banque Tarneaud répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux movens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention).

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n°2008-17 du Comité de la réglementation comptable sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique Résultat net sur opérations financières. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Tarneaud a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moinsvalues latentes ainsi constatées, et seules les moinsvalues latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique Revenus des titres à revenu variable.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe du compte de résultat*.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique Résultat net sur opérations financières du compte de résultat. Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Tarneaud à l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque Tarneaud a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Tarneaud, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la Banque Tarneaud, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;

- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque Tarneaud.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par la Banque Tarneaud, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique Revenus des titres à revenu variable.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Tarneaud a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

| Gros œuvre | 50 ans |
|---------------------|--------|
| Etanchéité, toiture | 20 ans |
| Façades | 30 ans |

Installations techniques

Ascenseurs
Installations électriques
Groupes électrogènes
Climatisation, désenfumage
Chauffage
Installations de sûreté
et de surveillance
Plomberie, canalisations
Protection incendie

10 à 30 ans

Agencements

Finitions, second œuvre, abords 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage 5 ans
Matériel de transport 4 ans
Mobilier 10 ans
Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis 3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc. 5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe du compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature.
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts phase immobiliers. cette dernière étant dès réglementairement conditionnée. et lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Tarneaud des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Tarneaud font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément au règlement 89-01 du Comité de la Règlementation Bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la Règlementation Bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

□ Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat Net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en Résultat net sur opérations financières dans la rubrique Résultat sur instruments financiers à terme.

Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

GARANTIES DONNÉES ET REÇUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en horsbilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

La Banque Tarneaud enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestations de services et Autres*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque Tarneaud peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Tarneaud se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque Tarneaud sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque Tarneaud s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en pour provisions couvrir l'intégralité de ces engagements Elle de retraite. est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Les autres avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique Gains ou Pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit Net Bancaire*.

IMPÔTS

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000 et à partir de 2011 une majoration de 5 % pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 1er janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique *Impôt sur les bénéfices*.

Impôt différé

La Banque Tarneaud utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition.

L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2012 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par la Banque Tarneaud dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des évènements exogènes à l'activité de la Banque Tarneaud.

Notes annexes au bilan et aux comptes de résultats

NOTE 1 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros

| 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|---------|---------------------|
| Comptes à vue 162 877 | 252 572 | 55,1 |
| Comptes et prêts au jour le jour | | |
| Valeurs reçues en pension au jour le jour | | |
| Intérêts à recevoir (créances rattachées) 32 | 0 | -100,0 |
| Total des créances à vue 162 909 | 252 572 | 55,0 |
| Comptes et prêts à terme 65 193 | 7 000 | -89,3 |
| Valeurs reçues en pension à terme | | |
| Titres reçus en pension livrés à terme | | |
| Prêts subordonnés et titres participatifs | | |
| Intérêts à recevoir (créances rattachées) 67 | 11 | -83,6 |
| Total des créances à terme 65 260 | 7 011 | -89,3 |
| TOTAL 228 169 | 259 583 | 13,8 |

| ÉCHÉANCES | < à 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 an à 5 ans | > à 5 ans | TOTAL 2012 |
|--|------------|---------------|--------------|-----------|------------|
| Comptes et prêts à terme | | | 7 000 | | 7 000 |
| Titres et valeurs reçus en pension à terme | | | | | |
| Prêts subordonnés et titres participatifs | | | | | |
| TOTAL | | | 7 000 | | 7 000 |

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|-----------|-----------|---------------------|
| Créances commerciales | 52 463 | 39 479 | -24,7 |
| Intérêts à recevoir | | | |
| Total créances commerciales | 52 463 | 39 479 | -24,7 |
| Autres concours à la clientèle | 2 102 375 | 2 155 972 | 2,5 |
| Prêts subordonnés, titres participatifs | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | |
| Valeurs non imputées | 8 981 | 3 902 | -56,6 |
| Intérêts à recevoir | 5 745 | 5 122 | -10,8 |
| Total des autres concours à la clientèle | 2 117 101 | 2 164 996 | 2,3 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 183 934 | 229 921 | 25,0 |
| Intérêts à recevoir | 2 401 | 2 129 | -11,3 |
| Total des comptes ordinaires débiteurs | 186 335 | 232 050 | 24,5 |
| Sous-total créances saines | 2 355 899 | 2 436 525 | 3,4 |
| Créances douteuses (brut) | 60 130 | 64 929 | 8,0 |
| Créances douteuses (provisions) | -16 340 | -18 335 | 12,2 |
| Créances douteuses compromises (brut) | 101 015 | 113 557 | 12,4 |
| Créances douteuses compromises (provisions) | -81 416 | -86 453 | 6,2 |
| Sous-total créances douteuses | 63 389 | 73 698 | 16,3 |
| TOTAL | 2 419 288 | 2 510 223 | 3,8 |
| Taux de provisionnement des créances douteuses | 60,7% | 58,7% | |

| ÉCHÉANCES | < à 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 an à 5 ans | > à 5 ans | TOTAL 2012 |
|--------------------------------|------------|---------------|--------------|-----------|------------|
| Créances commerciales | 39 479 | | | | 39 479 |
| Autres concours à la clientèle | 131 585 | 250 423 | 884 308 | 889 656 | 2 155 972 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 229 921 | | | | 229 921 |
| TOTAL | 400 985 | 250 423 | 884 308 | 889 656 | 2 425 372 |

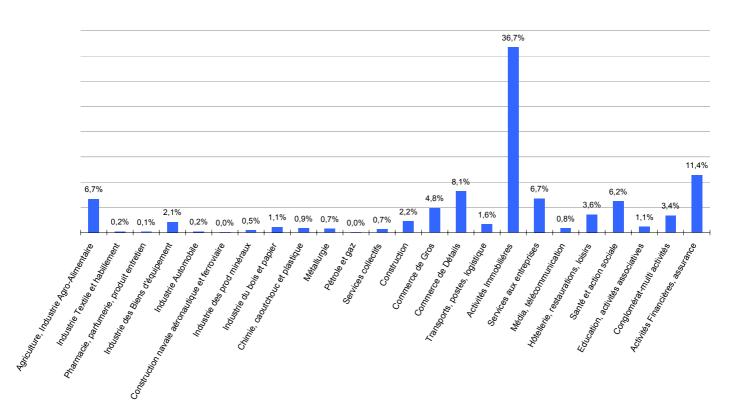
| Encours global des créances douteuses ⁽¹⁾ | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|---------|----------|---------------------|
| Encours douteux (brut) | 161 145 | 178 486 | 10,8 |
| Provisions | -97 756 | -104 788 | 7,2 |
| Encours douteux net | 63 389 | 73 698 | 16,3 |

⁽¹⁾ Créances clientèle et Etablissements de Crédit

Répartition par secteur économique

en %

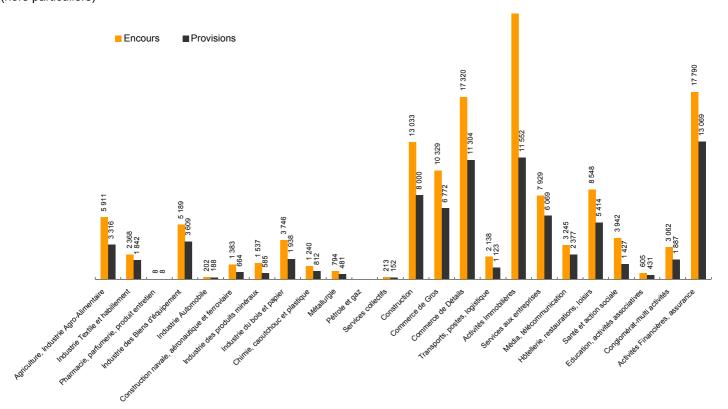
Les comptes ordinaires débiteurs et les concours à la clientèle (hors particuliers) présentent la ventilation suivante :



Répartition des créances compromises et des provisions par secteur économique

en milliers d'euros

(hors particuliers)



NOTE 3 - PORTEFEUILLE TITRES

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|-------------------------|---------|--------|---------------------|
| Titres de placement | 181 694 | 80 486 | -55,7 |
| Titres d'investissement | 1 291 | 861 | -33,3 |
| TOTAL | 182 985 | 81 347 | -55,5 |

La valeur nette du portefeuille titres s'élève au 31 décembre 2012 à 81,3 millions d'Euros.

Echéancier des titres de placement à revenu fixe au 31 décembre 2012 :

| ÉCHÉANCES | < à 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 an à 5 ans | > à 5 ans | TOTAL 2012 |
|-----------|------------|---------------|--------------|-----------|------------|
| TOTAL | | | | 80 000 | 80 000 |

Ventilation par portefeuille

| | 20 |)11 | | | 20 | 12 | |
|-------|--------------------------|---|---|---|---|---|---|
| Cotés | Non cotés | Int. courus | TOTAL | Cotés | Non cotés | Int. courus | TOTAL |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | 180 000 | 1 421 | 181 421 | | | | |
| 150 | 281 | | 431 | | | | |
| -130 | -28 | | -158 | | | | |
| 20 | 180 253 | 1 421 | 181 694 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | 1 291 | | 1 291 | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | 1 291 | | 1 291 | | 0 | | 0 |
| 20 | 181 544 | 1 421 | 182 985 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| 20 | | 1 420 | | | | | |
| | 150 -130 20 | Cotés Non cotés 180 000 150 281 -130 -28 20 180 253 1 291 1 291 20 181 544 180 000 | 180 000 1 421 150 281 -130 -28 20 180 253 1 421 1 291 1 291 20 181 544 1 421 | Cotés Non cotés Int. courus TOTAL 180 000 1 421 181 421 150 281 431 -130 -28 -158 20 180 253 1 421 181 694 1 291 1 291 1 291 20 181 544 1 421 182 985 180 000 1 420 181 420 | Cotés Non cotés Int. courus TOTAL Cotés 180 000 1 421 181 421 431 431 -158 -158 180 253 1 421 181 694 0 0 1 291 <td< td=""><td>Cotés Non cotés Int. courus TOTAL Cotés Non cotés 180 000 1 421 181 421 431</td><td>Cotés Non cotés Int. courus TOTAL Cotés Non cotés Int. courus 180 000 1 421 181 421 181 421 181 421 181 421 181 421 181 421 181 421 181 421 181 694 0</td></td<> | Cotés Non cotés Int. courus TOTAL Cotés Non cotés 180 000 1 421 181 421 431 | Cotés Non cotés Int. courus TOTAL Cotés Non cotés Int. courus 180 000 1 421 181 421 181 421 181 421 181 421 181 421 181 421 181 421 181 421 181 694 0 |

NOTE 4 - TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

en milliers d'euros

| 2 | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|-------------------------------|------|--------|---------------------|
| Titres de participation | | | |
| Montant brut 12 | 413 | 12 313 | -0,8 |
| Provisions | | | |
| Montant net 12 | 413 | 12 313 | -0,8 |
| Sociétés civiles immobilières | | | |
| Montant brut | | | |
| Provisions | | | |
| Montant net | - | - | |
| TOTAL 12 | 413 | 12 313 | -0,8 |

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | | | | |
|--|--------|--------|----------------|--------|--|--|
| | Valeur | Valeur | Amortissements | Valeur | | |
| | nette | brute | cumulés | nette | | |
| Fonds de Commerce, droits au bail | 12 237 | 12 237 | | 12 237 | | |
| Logiciels | 38 | 863 | -828 | 35 | | |
| Autres immobilisations incorporelles | - | | | - | | |
| Total Immobilisations incorporelles | 12 275 | 13 100 | -828 | 12 272 | | |
| Terrains et constructions (1) | 4 240 | 9 500 | -5 257 | 4 243 | | |
| Autres immobilisations corporelles | 12 802 | 46 245 | -34 896 | 11 349 | | |
| Total Immobilisations corporelles | 17 042 | 55 745 | -40 153 | 15 592 | | |
| Total des immobilisations | 29 317 | 68 845 | -40 981 | 27 864 | | |
| (1) dont immobilisations corporelles hors exploitation | 83 | 169 | -110 | 59 | | |

| | Immobilisations incorporelles | Terrains et constructions | Autres Immob. corporelles | TOTAL |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------|------------------------------|--------|
| Valeur comptable brute | | | | |
| Montant au 31 décembre 2011 | 13 083 | 9 182 | 45 759 | 68 024 |
| - Entrées | 20 | 312 | 1 374 | 1 706 |
| - Sorties | -2 | | -882 | -884 |
| - Autres mouvements | | 6 | -6 | 0 |
| Montant au 31 décembre 2012 | 13 101 | 9 500 | 46 245 | 68 846 |
| Amortissements | | | | |
| Montant au 31 décembre 2011 | 808 | 4 942 | 32 957 | 38 707 |
| - Dotations de l'exercice (1) | 22 | 315 | 2 822 | 3 159 |
| - Amortissements afférents | 2 | | 992 | 004 |
| aux éléments sortis de l'actif | -2 | | -882 | -884 |
| - Autres mouvements | | | | |
| Montant au 31 décembre 2012 | 828 | 5 257 | 34 897 | 40 982 |
| Valeur nette au 31 décembre 2012 | 12 273 | 4 243 | 11 348 | 27 864 |

Concernant le Fonds de Commerce LPC, il est procédé annuellement à une vérification de sa non dévalorisation

⁽¹⁾ Dont Dotation hors exploitation de 13 K€ inclus dans les intérêts et charges assimilés du PNB

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en milliers d'euros

| 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|--------|---------------------|
| AUTRES ACTIFS | | |
| Opérations sur titres 4 547 | 3 421 | -24,8 |
| Acomptes d'impôt sur les sociétés 14 381 | 14 321 | -0,4 |
| Autres comptes d'actifs 7 251 | 7 277 | 0,4 |
| TOTAL 26 179 | 25 019 | -4,4 |
| COMPTES DE REGULARISATION ACTIFS | | |
| Valeurs reçues à l'encaissement 126 | 1 257 | 897,6 |
| Charges constatées d'avance 69 | 67 | -2,9 |
| Produits à recevoir 13 097 | 12 110 | -7,5 |
| Impôts différés actifs 6 380 | 8 415 | 31,9 |
| Autres comptes de régularisation 3 334 | 1 420 | -57,4 |
| TOTAL 23 006 | 23 269 | 1,1 |

NOTE 7 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|--------|--------|---------------------|
| AUTRES PASSIFS | | | |
| Opérations sur titres | 755 | 530 | -29,8 |
| Provision pour impôts sur les sociétés | 14 234 | 13 303 | -6,5 |
| Autres comptes de passifs | 9 364 | 8 467 | -9,6 |
| TOTAL | 24 353 | 22 300 | -8,4 |
| COMPTES DE REGULARISATION PASSIFS | | | |
| Comptes exigibles après encaissement | 844 | 2 996 | 255,0 |
| Produits perçus d'avance | 7 944 | 6 126 | -22,9 |
| Impôts différés passifs | 988 | 1 158 | 17,2 |
| Charges à payer | 22 566 | 9 669 | -57,2 |
| Autres comptes de régularisation | 3 335 | 1 176 | -64,7 |
| TOTAL | 35 677 | 21 125 | -40,8 |

NOTE 8 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros

| 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|---------|---------------------|
| Comptes à vue 23 894 | 15 114 | -36,7 |
| Comptes et emprunts au jour le jour 10 000 | | -100,0 |
| Valeurs reçues en pension à terme | | |
| Titres reçus en pension livrée à terme | | |
| Intérêts à payer 8 | 1 | -87,5 |
| Total des dettes à vue 33 902 | 15 115 | |
| Comptes et emprunts à terme 695 641 | 415 814 | -40,2 |
| Valeurs reçues en pension à terme | | |
| Titres reçus en pension livrée à terme | | |
| Intérêts à payer 136 | 957 | 603,7 |
| Total des dettes à terme 695 777 | 416 771 | -40,1 |
| TOTAL 729 679 | 431 886 | -40,8 |

Echéancier des dettes à terme

| ÉCHÉANCES | < à 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 an à 5 ans | > à 5 ans | TOTAL 2012 |
|-----------------------------|------------|---------------|--------------|-----------|-------------------|
| Comptes et emprunts à terme | 275 693 | 122 | | 140 000 | 415 815 |
| TOTAL | 275 693 | 122 | | 140 000 | 415 815 |

NOTE 9 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|-----------|-----------|---------------------|
| Comptes d'épargne à régime spécial à vue | 510 272 | 588 352 | 15,3 |
| Comptes d'épargne à régime spécial à terme | 142 412 | 147 815 | 3,8 |
| Comptes à vue et au jour le jour | 809 626 | 818 608 | 1,1 |
| Comptes à terme | 105 204 | 272 403 | 158,9 |
| Intérêts à payer | 7 873 | 12 504 | 58,8 |
| Dépôts de garantie | 21 | 22 | 4,8 |
| TOTAL | 1 575 408 | 1 839 704 | 16,8 |

Echéancier des dépôts au 31 décembre 2012

| ÉCHÉANCES | < à 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 an à 5 ans | > à 5 ans | TOTAL 2012 |
|--|------------|---------------|--------------|-----------|------------|
| Comptes d'épargne à régime spécial à vue | 588 352 | | | | 588 352 |
| Comptes d'épargne à régime spécial à terme | 110 104 | 5 867 | 31 701 | 143 | 147 815 |
| Comptes à vue et au jour le jour | 818 608 | | | | 818 608 |
| Comptes à terme | 15 911 | 46 552 | 209 940 | | 272 403 |
| TOTAL | 1 532 975 | 52 419 | 241 641 | 143 | 1 827 178 |

NOTE 10 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

en milliers d'euros

| 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|---------|---------------------|
| Bons de Caisse et bons d'épargne 281 | 437 | 55,5 |
| Titres du marché interbancaire | | |
| Titres de créances négociables 344 100 | 396 000 | 15,1 |
| Obligations | | |
| Intérêts à payer 1 384 | 1 991 | 43,9 |
| TOTAL 345 765 | 398 428 | 15,2 |

Echéancier des dettes représentées par un titre au 31 décembre 2012

| ÉCHÉANCES | < à 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 an à 5 ans | > à 5 ans | TOTAL 2012 |
|----------------------------------|------------|---------------|--------------|-----------|------------|
| Bons de Caisse et bons d'épargne | 437 | | | | 437 |
| Titres de créances négociables | 21 000 | 180 000 | 195 000 | | 396 000 |
| TOTAL | 21 437 | 180 000 | 195 000 | | 396 437 |

NOTE 11 - SYNTHÈSE DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF

en milliers d'euros

| 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|---|--------|---------------------|
| Provisions pour passifs sociaux 2 464 | 2 753 | 11,7 |
| Provisions pour litiges clients douteux 2 381 | 1 360 | -42,9 |
| Provisions sur engagement hors bilan 5 046 | 4 004 | -20,7 |
| Autres provisions pour risques et charges 330 | 299 | -9,4 |
| Provisions pour litiges 141 | 254 | 80,1 |
| Provision PEL CEL 980 | 1 140 | 16,3 |
| Provisions pour risques crédits 4 650 | 9 150 | 96,8 |
| TOTAL 15 992 | 18 960 | 18,6 |

| | Stock | Dotations | Reprises | | Stock |
|---|------------|-----------|----------|-------------|------------|
| | 31/12/2011 | | Utilisés | Disponibles | 31/12/2012 |
| Provisions pour passifs sociaux | 2 464 | 1 077 | -711 | -76 | 2 754 |
| Provisions pour litiges clients douteux | 2 381 | 48 | -98 | -971 | 1 360 |
| Provisions sur engagement hors bilan | 5 046 | 2 328 | | -3 370 | 4 004 |
| Autres provisions pour risques et charges | 330 | | | -31 | 299 |
| Autres Provisions pour litiges | 141 | 233 | | -121 | 253 |
| Provision PEL CEL | 980 | 160 | | | 1 140 |
| Provisions pour risques crédits | 4 650 | 4 500 | | | 9 150 |
| TOTAL | 15 992 | 8 346 | -809 | -4 569 | 18 960 |

Provisions pour passifs sociaux

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|---|-------|-------|---------------------|
| Provisions IFC (Indemnités Fin de Carrière) | 1 | 26 | NS |
| Provisions CET (Compte Epargne Temps) | 1 201 | 1 220 | 1,6 |
| Provisions PSA (Médailles du Travail : Primes Spéciales d'Ancienneté) | 1 262 | 1 508 | 19,5 |
| TOTAL | 2 464 | 2 754 | 11,8 |

- LES PROVISIONS POUR PASSIFS SOCIAUX COUVRENT LES RISQUES SUIVANTS

a) Régimes de retraites obligatoires

Depuis le 1er janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la Banque n'est plus affiliée à des organismes de retraite professionnels mais à des caisses ARRCO - AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et, pour leur période d'activité dans la banque avant le 31 décembre 1993, vis-à-vis des agents en activité. Ces engagements sont entièrement provisionnés.

b) Autres engagements

Les Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Le personnel de la banque bénéficie d'IFC et de diverses primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont soit provisionnés, soit couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'IFC ont été évalués selon les méthodes habituelles soit au 31/12/2012 à 4.908 K€ dont 3.115 K€ couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'IFC à fin 2012 sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 2,9 %, un taux d'inflation de 1,9 % et un taux de rendement attendu des actifs de 6,6 %.

Provisions pour Compte Epargne Temps (CET)

Les engagements au titre du CET sont provisionnés en totalité et sont calculés sur la base du nombre de jours convertis pour chaque salarié (Nombre de jours x base salaire et charges)

Provisions Médailles du Travail (PSA)

Les engagements au titre des Médailles du travail (PSA) sont intégralement provisionnés à fin 2012, sur la base d'un taux d'actualisation de 2,8 % et d'un taux d'inflation de 1,9 %.

II - LA PROVISION POUR RISQUES CRÉDITS (PRC)

Cette provision est constituée :

- d'une provision de 1 800 K€ au titre des risques sectoriels,
- d'une provision de 7 350 K€ au titre de la couverture du risque crédits sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance.

III- LA PROVISION PEL CEL

Cf note N°12

NOTE 12 - COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

en milliers d'euros

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|---------------------------------------|---------|---------|---------------------|
| Plans d'épargne-logement | | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 44 873 | 39 627 | -11,7 |
| Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans | 45 167 | 28 678 | -36,5 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 26 094 | 50 034 | 91,7 |
| Sous-total | 116 134 | 118 339 | 1,9 |
| Comptes d'épargne-logement | 29 706 | 30 492 | 2,6 |
| TOTAL | 145 840 | 148 831 | 2,1 |

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|---------------------------------------|-------|-------|---------------------|
| Ancienneté de moins de 4 ans | 3 501 | 2 851 | -18,6 |
| Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans | 941 | 1 446 | 53,7 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 191 | 139 | -27,2 |
| TOTAL | 4 633 | 4 436 | -4,3 |

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement (1)

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|---------------------------------------|------|-------|---------------------|
| Plans d'épargne-logement | | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | | 400 | NS |
| Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans | 320 | 60 | -81,3 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 560 | 180 | -67,9 |
| Sous-total Sous-total | 880 | 640 | -27,3 |
| Comptes d'épargne-logement | | 400 | NS |
| Prêts tirés | 100 | 100 | 0,0 |
| TOTAL | 980 | 1 140 | 16,3 |

⁽¹⁾ Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges.

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminés à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque Tarneaud des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros

| | Capital | Primes d'émission | Réserves + report à nouveau | Résultat | TOTAL |
|-------------------------------|---------|----------------------|--------------------------------|----------|---------|
| Situation nette au 31/12/2010 | 26 529 | 26 169 | 129 323 | 25 245 | 207 266 |
| Levée d'options | | | | | 0 |
| Bénéfice distribué | | | | -10 612 | -10 612 |
| Réserves + Report à nouveau | | | 14 633 | -14 633 | 0 |
| Résultat 2011 | | | | 26 127 | 26 127 |
| Situation nette au 31/12/2011 | 26 529 | 26 169 | 143 956 | 26 127 | 222 781 |
| Levée d'options | 174 | | -174 | | 0 |
| Bénéfice distribué | | | | -10 611 | -10 611 |
| Réserves + Report à nouveau | | | 15 515 | -15 515 | 0 |
| Résultat 2012 | | | | 22 300 | 22 300 |
| Situation nette au 31/12/2012 | 26 703 | 26 169 | 159 297 | 22 301 | 234 470 |

Le capital est composé de 1 668 923 actions de 16 € entièrement libérées.

L'action de la Banque Tarneaud est cotée sur le marché "Euronext Paris" compartiment B.

L'actionnariat se décompose en :

Crédit du Nord 1 628 315 = 97,6 % Public 40 608 = 2,4 %

Les comptes de la banque sont de ce fait consolidés par le Crédit du Nord.

Le plan d'attribution d'actions gratuites du 30/07/2009 a été attribué le 31/07/2012.

NOTE 14 - DÉTAIL DES RÉSERVES

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|-------------------|---------|---------|---------------------|
| Réserve légale | 2 653 | 2 653 | 0,0 |
| Réserve ordinaire | 141 277 | 156 603 | 10,8 |
| TOTAL | 143 930 | 159 256 | 10,6 |

NOTE 15 - SYNTHÈSE DES PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|--------|---------|---------------------|
| Provision pour risques privés | 97 756 | 154 787 | 58,3 |
| Provisions sur titres de placement | 158 | 154 | -2,5 |
| Provisions sur titres de participation | | | |
| TOTAL | 97 914 | 154 941 | 58,2 |

Evolution des stocks de provisions en 2012

| | Stock 31/12/2011 | Dotations | Reprises et utilisations | Stock 31/12/2012 |
|--|------------------|-----------|--------------------------|------------------|
| Provisions pour risques privés | 97 756 | 31 028 | -23 997 | 104 787 |
| Provisions sur titres de placement | 158 | | -4 | 154 |
| Provisions sur titres de participation | | | | |
| TOTAL | 97 914 | 31 028 | -24 001 | 104 941 |

NOTE 16 - ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

en milliers d'euros

Instruments Financiers à Terme

| | Clientèle spéculatif ⁽¹⁾ | spéculatif ⁽¹⁾ | Macro couverture | Micro couverture | TOTAL 2012 |
|---|--|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| Opérations fermes de gré à gré | | | | | |
| Swaps de taux | 87 199 | 87 199 | 1 383 600 | 0 | 1 557 998 |
| Opérations conditionnelles de gré à gré | | | | | |
| CAP | 48 117 | 48 117 | 208 000 | | 304 234 |
| Options de change | | | | | |
| Floor | | | | | |
| Options | | | | | |
| TOTAL | 135 316 | 135 316 | 1 591 600 | 0 | 1 862 232 |

⁽¹⁾ Les opérations traitées pour le compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie "a" (spéculatif) de même que leur couverture (seconde colonne).

Echéancier instruments de taux d'intérêts

| ÉCHÉANCES | < à 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 an à 5 ans | > à 5 ans | TOTAL 2012 |
|---------------------|------------|---------------|--------------|-----------|------------|
| Swap de taux | 79 416 | 315 715 | 488 623 | 674 244 | 1 557 998 |
| Options achats BMTN | | | | | |
| Options de change | | | | | |
| Cap/Floor | 18 467 | 54 728 | 224 249 | 6 790 | 304 234 |
| TOTAL | 97 883 | 370 443 | 712 872 | 681 034 | 1 862 232 |

NOTE 17 - PRODUIT NET BANCAIRE

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|---|---------|---------|---------------------|
| Intérêts et résultats assimilés | 75 639 | 73 807 | -2,4 |
| Commissions | 53 171 | 52 785 | -0,7 |
| Revenus sur titres à revenu variable | 103 | 1 206 | NS |
| Gains / pertes portefeuille négociation | 1 006 | 2 399 | NS |
| Gains / pertes portefeuille placement | -25 | 5 | -120,0 |
| Autres produits et charges d'exploitation | -628 | 23 | NS |
| TOTAL Produit Net Bancaire | 129 266 | 130 225 | 0,7 |

NOTE 18 - INTÉRÊTS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|---------|---------|---------------------|
| Intérêts et Produits Assimilés | | | |
| Intérêts et Produits sur opérations des Etablissements de Crédit | 3 323 | 1 902 | -42,8 |
| Intérêts et Produits sur opérations avec la Clientèle | 96 499 | 97 422 | 1,0 |
| Intérêts sur Obligations et autres titres à revenu fixe | 2 080 | 2 035 | -2,2 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | |
| Sous-total | 101 902 | 101 359 | -0,5 |
| Intérêts et Charges Assimilées | | | |
| Intérêts et Charges sur opérations des Etablissements de Crédit | -6 839 | -6 496 | -5,0 |
| Intérêts et Charges sur opérations avec la Clientèle | -12 023 | -16 402 | 36,4 |
| Intérêts sur dettes représentées par des titres | -7 401 | -4 654 | -37,1 |
| Autres intérêts et charges assimilées | | | |
| Sous-total | -26 263 | -27 552 | 4,9 |
| Produits (charges) nets (nettes) | | | |
| Opérations avec Etablissements de crédit | -3 516 | -4 594 | 30,7 |
| Opérations avec la clientèle | 84 476 | 81 020 | -4,1 |
| Int sur Obligations et autres titres à revenu fixe | 2 080 | 2 035 | -2,2 |
| Dettes représentées par un titre | -7 401 | -4 654 | -37,1 |
| Autres opérations | | | |
| TOTAL INTÉRÊTS | 75 639 | 73 807 | -2,4 |

NOTE 19 - COMMISSIONS NETTES

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|-------------------------|--------|--------|---------------------|
| Commissions de services | 39 618 | 40 473 | 2,2 |
| Commissions financières | 12 455 | 11 285 | -9,4 |
| Commissions étranger | 1 098 | 1 027 | -6,5 |
| TOTAL | 53 171 | 52 785 | -0,7 |

NOTE 20 - RÉSULTAT SUR TITRES A REVENU VARIABLE

en milliers d'euros

| 20 |)11 | 2012 | Variation (en %) |
|-------------------------------|-----|-------|---------------------|
| Titres de placement | | | |
| Dividendes | 0 | 1 | NS |
| Total titres de placement | 0 | 1 | NS |
| Titres de participation | | | |
| Dividendes 1 | 103 | 1 205 | NS |
| Total titres de participation | 103 | 1 205 | NS |
| TOTAL 1 | 103 | 1 206 | NS |

NOTE 21 - RÉSULTAT SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|------------------------------------|-------|-------|---------------------|
| Résultat sur instruments de taux | 305 | 1 344 | 340,7 |
| Résultat sur instruments de change | | 548 | NS |
| Résultat sur titres de transaction | 701 | 507 | -27,7 |
| TOTAL | 1 006 | 2 399 | 138,5 |

NOTE 22 - RÉSULTAT SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|---|------|------|---------------------|
| Dotations provisions titres placement revenu variable | -27 | 0 | NS |
| Moins-value sur cession titres placement | | | |
| Plus-value sur cession titres placement | | | |
| Reprises provisions titres placement revenu variable | 2 | 5 | NS |
| TOTAL | -25 | 5 | NS |

NOTE 23 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|--------|------|---------------------|
| Produits et Charges accessoires | 389 | 372 | -4,4 |
| Produits exceptionnels sur revenu | 25 | 13 | -48,0 |
| Amortissements immeubles hors exploitation | -12 | -13 | 8,3 |
| Charges exceptionnelles sur revenu | -1 030 | -349 | -66,1 |
| TOTAL | -628 | 23 | -103,7 |

NOTE 24 - FRAIS DE PERSONNEL

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|---------|---------|---------------------|
| Salaires | -22 479 | -22 886 | 1,8 |
| Charges de retraite et de préretraite | -3 415 | -3 587 | 5,0 |
| Autres charges sociales et fiscales | -8 990 | -10 491 | 16,7 |
| Intéressement et Participation + PEE + PERCO | -5 374 | -5 127 | -4,6 |
| TOTAL | -40 258 | -42 091 | 4,6 |

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|---------------------------|-------|-------|---------------------|
| Effectif au 31 décembre | 613,0 | 596,0 | -2,8 |
| Effectif moyen et présent | 567,5 | 567,4 | 0,0 |

L'effectif moyen et présent au 31/12/2012 est de 567,9 et se décompose en : • Techniciens : 312,4 • Cadres : 255,5

NOTE 25 - FRAIS GÉNÉRAUX

en milliers d'euros

Impôts et taxes

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|--------|--------|---------------------|
| Contribution Economique Térritoriale (ex Taxe Professionnelle) | -1 875 | -1 687 | -10,0 |
| Impôts et taxes sur Immeubles | -124 | -124 | 0,0 |
| Autres impôts et taxes | -441 | -357 | -19,0 |
| TOTAL | -2 440 | -2 168 | -11,1 |

Autres charges

| 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--|---------|---------------------|
| Loyers et charges locatives -3 233 | -3 411 | 5,5 |
| Redevances crédit-bail -35 | -35 | 0,0 |
| Services extérieurs et divers -25 411 | -30 648 | 20,6 |
| Intérimaires et contractants extérieurs -497 | -136 | -72,6 |
| Dépenses de télécommunications -354 | -362 | 2,3 |
| Transports et déplacements -1 820 | -1 984 | 9,0 |
| Charges refacturées à des tiers 541 | 479 | -11,5 |
| TOTAL -30 809 | -36 097 | 17,2 |

NOTE 26 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|-------------------------------|--------|--------|---------------------|
| Immobilisations incorporelles | -36 | -22 | -38,9 |
| Immobilisations corporelles | -3 176 | -3 124 | -1,6 |
| TOTAL | -3 212 | -3 146 | -2,1 |

NOTE 27 - COÛT DU RISQUE

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|---|---------|---------|---------------------|
| Dotations risques privés et souverains | -45 842 | -37 905 | -17,3 |
| Pertes non couvertes par des provisions | -208 | -230 | 10,6 |
| Reprises de provisions | 33 238 | 24 847 | -25,2 |
| Récupérations sur créances amorties | 736 | 308 | -58,2 |
| TOTAL | -12 076 | -12 980 | 7,5 |

NOTE 28 - GAINS / PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|---|------|------|---------------------|
| Résultat sur cession de titres de participation | 0 | 0 | NS |
| Résultat sur cession de titres d'investissement | | | |
| Provisions sur titres | | | |
| Résultat net sur titres | 0 | 0 | NS |
| Plus-values cessions immo exploitation | 33 | 0 | NS |
| Moins-values cessions immo exploitation | | | |
| Résultat net sur immobilisations | 33 | 0 | NS |
| TOTAL | 33 | 0 | -100,0 |

NOTE 29 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers d'euros

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|---------------|---------|---------|---------------------|
| Impôt courant | -16 758 | -13 309 | -20,6 |
| Impôt différé | 2 381 | 1 866 | -21,6 |
| TOTAL | -14 377 | -11 443 | -20,4 |

Analyse de la charge fiscale

| Résultat avant impôts | | |
|---|--|--|
| Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires | | |
| Charge théorique d'impôts | | |
| Différences permanentes et autres éléments | | |
| Abattement contributions sociales sur les bénéfices | | |
| Solde impôts année précédente | | |
| Effet des mesures fiscales en faveur du mécénat | | |
| Charge d'impôts de l'exercice | | |

La position des impôts différés s'analyse en

| | 2011 | 2012 | Variation (en %) |
|--------------------------------------|-------|-------|---------------------|
| Impôts différés Actif | | | |
| Passifs sociaux | | 9 | NS |
| Autres différences temporaires Actif | 6 380 | 8 406 | 31,8 |
| Total | 6 380 | 8 415 | 31,9 |
| Impôts différés Passif | | | |
| Autres impôts différés Passif | 988 | 1 158 | 17,2 |
| Total | 988 | 1 158 | 17,2 |

NOTE 30 - ENTREPRISES DONT LA BANQUE EST ASSOCIÉE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

NOMS FORME JURIDIQUE

PARTICIPATIONS DIVERSES SCI

NOTE 31 - RATIO PRUDENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2012

COEFFICIENT DE LIQUIDITÉ: 106 %

NOTE 32 - RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Direction Générale au 31/12/2012 est composée de :

- M. Jean DUMONT, Président du Directoire
- M. Christian BONHOMME, Vice-Président du Directoire

Par ailleurs, certains membres du Conseil d'Administration sont salariés de la Banque Tarneaud. Il s'agit de :

- Mme Christine NAVENOT
- M. Frédéric MOUTAUD
- M. Sébastien BESSOULE

Le montant global des rémunérations perçues en 2012 par les membres des organes précités est le suivant : *(en milliers d'euros)*

- Membres de la direction : 339 K€
- Membres salariés du conseil : 128 K€

Il convient de noter que les rémunérations indiquées sont des rémunérations brutes annuelles.

Renseignements

concernant les filiales et les participations au 31 décembre 2012

(Art. L.225-254 et L.228-48 du Code de Commerce)

| Sociétés | Capital | Réserves | Quote-part détenue du | Valeur d'inventaire | Prêts et avances | Montants des cautions | Chiffre d'affaires | Bénéfice net ou perte du | Dividendes encaissés |
|---------------------------------|---------|----------|--------------------------|------------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| | | | capital en % | des titres | consentis | et avals | du dernier | dernier | par la |
| | | | Capital el 1 /0 | détenus | par la | fournis par | exercice | exercice | société |
| | | | | deterius | société | la société | exercice | exercice | au cours de |
| | | | | | et non | ia societe | | | l'exercice |
| | | | | | | | | | rexercice |
| I. Damasianamanta | | | | | remboursés | | | | |
| l - Renseignements détaillés | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| concernant les | | | | | | | | | |
| participations dont | | | | | | | | | |
| la valeur | | | | | | | | | |
| d'inventaire excède | | | | | | | | | |
| 1 % du capital de la | | | | | | | | | |
| Société astreinte à | | | | | | | | | |
| la publication | | | | | | | | | |
| a) Filiales (50 % au | | | | | | | | | |
| moins du capital | | | | | | | | | |
| détenu par la | | | | | | | | | |
| Société) | | | | | | | | | |
| Societe) | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| b) Participations (10 à | | | | | | | | | |
| 50% du capital | | | | | | | | | |
| détenu par la | | | | | | | | | |
| Société) | | | | | | | | | |
| Goolete) | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| II - Renseignements | | | | 11 659 | | | | | |
| globaux | | | | | | | | | |
| concernant les | | | | | | | | | |
| autres filiales ou | | | | | | | | | |
| participations | | | | | | | | | |
| participations | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

Informations sur les mandataires sociaux

Politique de détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération comprend :

- Une rémunération fixe annuelle ;
- Une rémunération variable sous forme d'une prime versée, au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes et déterminée en fonction de l'évolution des résultats de la société.

Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2008 à 45.000 €.

La règle de répartition des jetons de présence, arrêtée par le Conseil d'Administration du 24 avril 2002, est la suivante : la somme globale est répartie entre les membres du Conseil de Surveillance en fonction de leur assistance aux séances du Conseil, la part des absents n'étant pas redistribuée mais restant acquise à la société.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Philippe AYMERICH

- Administrateur: CREDIT DU NORD (SA) (depuis le 11/01/2012), SOGECAP (depuis le 08/03/2012), AMUNDI GROUP (depuis le 09/02/2012).
- Président du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (SA) (depuis le 29/02/2012), Société Marseillaise de Crédit (SA) (depuis le 24/02/2012).
- Membre du Conseil de Surveillance: Société Marseillaise de Crédit (SA) (depuis le 24/02/2012), BANQUE COURTOIS (SA) (depuis le 29/02/2012), BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 01/03/2012).
- Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance: BANQUE KOLB (depuis le 07/03/2012), BANQUE RHONE ALPES (SA) (depuis le 05/04/2012).
- Directeur Général : CREDIT DU NORD (SA) (depuis le 11/01/2012).

Guy BRABANT

- Président : REMOISE DE PARTICIPATION (SAS), CHARBONNEAUX BRABANT (SA), TEREOS ALCOOLS (SAS)
- Administrateur: VALMY PARTICIPATIONS (SA), Sté Pierre BRABANT (SA), Distillerie HAUGUEL (SA). DISACHIM (SA).
- Membre du Conseil de Surveillance : FOYER REMOIS (SA), BANQUE TARNEAUD (SA)

Dominique DECOSTER

- Gérant : Château FLEUR CARDINALE (GFA), BACCHUS (GFA).
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA).

Martine DEVAULX de CHAMBORD

- Membre du Conseil de Surveillance: BASALTES (SA), SOFISPORT (SA), BANQUE TARNEAUD (SA).
- · Administrateur : JUMA (SAS).
- Président du Conseil de Surveillance : Ligérienne Granulats (SA).
- Associée : MARTHU (SARL).

Franck GENTIN

- Président: BERNIS Investissement (SAS), BERNIS TRUCKS (SAS), HORIZON (SAS), BERGER Services Location (SAS), SYLVI LOCATION (SAS) (jusqu'au 15/10/2012).
- Gérant: BGPS (SARL), SCI Pontoise Londres (SCI), SCI Vendée Sèvre (SCI), SCI Courbevoie Nuuk (SCI), SCI Gratien Mageroy (SCI), SCI Poitiers Maraval (SCI), SCI Rochebrune Mandarin (SCI), SCI Montmorillon Lourdes (SCI), SCI Niort Lanzarote (SCI), SCI Roche Vigo (SCI), SCI Montaigu Montserra (SCI), SCI Gentinvest (SCI).
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA)

Philippe GUIBERT

- Président du Conseil de Surveillance : GAM 2I (SAS).
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA).

Jean Louis KLEIN

- Président et Administrateur: NORBAIL IMMOBILIER (SA), STAR LEASE (SA).
- · Administrateur : ETOILE ID (SA).
- Président du Conseil de Surveillance : GILBERT DUPONT (SA).
- Président et Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE ALPES (SA), BANQUE LAYDERNIER (SA).
- Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA).
- Représentant permanent du Crédit du Nord Administrateur
 : BANQUE POUYANNE (SA).

Claude NOUGEIN

- Président : NOUGEIN (SA), HYPERMARCHE DE LA VEZERE (SA), Nouvelle société BELMAN CLARIDGE (SAS), ELYSEE BASSANO (SAS), TERROIRS DE CHAMPAGNE (SAS).
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUÉ TARNEAUD (SA).

Luc RICHARD

- Président : SEQUOIA Développement (SAS). Atalante Energies (SAS) (depuis 06 2012).
- Président du Conseil de Surveillance : Groupe MULLIEZ FLORY.
- Administrateur: BERNARD (SA), SLAMI (SA), NAUTITECH (SA), Société PHILANTHROPIQUE (Association).
- Gérant : LR CONSEIL (SARL).
- Membre du Conseil de Surveillance: BANQUE TARNEAUD (SA).

Frédéric RONDINAUD

- Président : RONDINAUD (SAS)
- Gérant : LMP (SARL), LAGARDE (SARL).
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA).

Jean-François SAMMARCELLI

- Président du Conseil d'Administration : CREDIT DU NORD (SA).
- Représentant permanent du Crédit du Nord : BANQUE RHONE ALPES (SA), Société Marseillaise de Crédit (SA).
- Administrateur: CREDIT DU NORD (SA), SOGECAP (SA), SOGEPROM (SA), BOURSORAMA (SA), AMUNDI GROUP (SA), SOPRA GENEVAL (SA).
- Membre du Conseil de Surveillance : FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS (SA), Société Générale Marocaine de Banque (SA), BANQUE TARNEAUD (SA).
- Censeur : Société ORTEC EXPANSION (SA).
- Directeur Général Délégué : Société Générale SGPM (SA).

Jean-Loup TARNEAUD.

- Président du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA).
- · Administrateur: DELOUIS Fils (SA), DELOUIS & CIE (SA).
- Représentant Permanent Banque Tarneaud, Membre du Conseil de Surveillance: SICAME (SA).

Vincent TAUPIN

- Président du Conseil de Surveillance : Société Marseillaise de Crédit (SA) (jusqu'au 11/01/2012), BANQUE COURTOIS (SA) (jusqu'au 11/01/2012).
- Directeur Général: CREDIT DU NORD (SA) (jusqu'au 11/01/2012).
- Administrateur: CREDIT DU NORD (SA), (jusqu'au 11/01/2012), ANTARIUS (SA), (jusqu'au 11/01/2012), AMUNDI GROUP (SA) (jusqu'au 11/01/2012).
- Membre du Conseil de Surveillance: BANQUE COURTOIS (SA), (jusqu'au 11/01/2012), BANQUE NUGER (SA), (jusqu'au 11/01/2012), Société Marseillaise de Crédit (SA) (jusqu'au 11/01/2012), BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 11/01/2012).
- Vice Président et Membre du Conseil de Surveillance: BANQUE RHONE ALPES (SA) (jusqu'au 11/01/2012), BANQUE KOLB (SA) (jusqu'au 11/01/2012).

Christine NAVENOT

 Membre salarié du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA).

Frédéric MOUTAUD

 Membre salarié du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA).

Bernard THOUMIS

 Membre salarié du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 03/05/2012).

Sébastien BESSOULE

 Membre salarié du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 03/05/2012).

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1- Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

| | Exercice | Exercice |
|---|----------|----------|
| | 2011 | 2012 |
| Jean Dumont, Président du Directoire | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3) | 219 924 | 222 112 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4) | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6) | - | - |
| TOTAL | 219 924 | 222 112 |
| Stéphane Labat Saint Vincent, Vice Président du Directoire (jusqu'au 26/07/2012) | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3) | 126 627 | 91 200 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4) | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6) | - | - |
| TOTAL | 126 627 | 91 200 |
| Christian Bonhomme, Vice Président du Directoire (à compter du 26/07/2012) | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3) | 0 | 72 562 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4) | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6) | - | - |
| TOTAL | 0 | 72 562 |
| Jean-Loup Tarneaud, Président du Conseil de Surveillance | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3) | 144 845 | 3 103 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4) | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6) | - | - |
| TOTAL | 144 845 | 3 103 |

2- Jetons de présence

| Membre du conseil | Versés en 2011 | Versés en 2012 |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Tarneaud Jean-Loup | - | 3 103 |
| Brabant Guy | 2 250 | 1 552 |
| Decoster Dominique | 2 250 | - |
| Devaulx de Chambord Martine | - | 3 103 |
| Gentin Frank | 1 500 | 2 586 |
| Guibert Philippe | 3 000 | 3 103 |
| Madrangeas Andrée | 1 500 | - |
| Nougein Claude | 2 250 | 2 586 |
| Richard Luc | 2 250 | 1 034 |
| Rondinaud Frédéric | 2 250 | 1 034 |
| Millet Alain (1) | 1 500 | 1 552 |
| Moutaud Frédéric (2) | - | 517 |
| Bouchereau Annie (1) | 2 250 | 2 069 |
| Navenot Christine (1) | 1 500 | 1 552 |
| Thoumis Bernard (3) | - | 517 |
| TOTAL | 22 500 | 24 310 |

 $^{^{(1)}}$ Versés au syndicat CFDT ; $^{(2)}$ Versés au syndicat SNB ; $^{(3)}$ Versés au syndicat FO

3- Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

| Montants payés (1) | Exercice | Exercice |
|--|----------|----------|
| | 2011 | 2012 |
| Jean Dumont, Président du Directoire | | |
| Rémunération fixe | 135 000 | 135 000 |
| Rémunération variable (2) (7) | 70 000 | 76 000 |
| Jetons de présence | - | - |
| Avantages en nature (3) | 14 924 | 11 112 |
| TOTAL | 219 924 | 222 112 |
| Stéphane Labat Saint Vincent, Vice Président du Directoire | | |
| Rémunération fixe | 90 000 | 54 645 |
| Rémunération variable (2) | 28 000 | 31 000 |
| Jetons de présence | - | - |
| Avantages en nature (4) | 8 627 | 5 555 |
| TOTAL | 126 627 | 91 200 |
| Christian Bonhomme, Vice Président du Directoire | | |
| Rémunération fixe | - | 45 096 |
| Rémunération variable (2) (8) | - | 24 000 |
| Jetons de présence | - | - |
| Avantages en nature (5) | - | 3 467 |
| TOTAL | 0 | 72 562 |
| Jean-Loup Tarneaud, Président du Conseil de Surveillance | | |
| Rémunération fixe (9) | 10 000 | - |
| Rémunération variable (2) | 130 000 | - |
| Jetons de présence | - | 3 103 |
| Avantages en nature (6) (9) | 4 845 | - |
| TOTAL | 144 845 | 3 103 |

 $[\]ensuremath{^{(1)}}$ Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.

Les eléments de remunération sont exprimes en eurus, sur une pase traue avant mispot.

(2) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux

(3) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (2012 = 4.100 €, 2011 = 4.005 €), et du versement d'indemnités logement (2012 = 7.011 €, 2011 = 10.919 €).

⁽⁴⁾ Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (2012 = 2.449 €, 2011 = 2.615 €), et du versement d'indemnités logement (2012 = 7.326 €, 2011 = 6.012 €).

⁽⁵⁾ Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (2012 = 2.991 €), et du versement d'indemnités logement (2012 = 5.039 €).

⁽⁶⁾ Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (2011 = 1.977 €), et du versement d'indemnités logement (2011 = 2.868 €).

⁽⁷⁾ La rémunération variable 2011 n'était pas à la charge de la Banque Tarneaud.
(8) La rémunération variable 2012 n'était pas à la charge de la Banque Tarneaud.

⁽⁹⁾ Jusqu'au 31/05/2011.

4- Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

| Nom du dirigeant mandataire social | Date du plan | Nature des options (achat ou souscription) | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées durant l'exercice | Prix d'exercice € | Période d'exercice |
|---------------------------------------|--------------|--|---|---|----------------------|--------------------|
| Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |

5- Options de souscription ou d'achat d'actions exercées en cours d'exercice

| Nom du dirigeant mandataire social | Date du plan | Nombre d'options levées durant l'exercice | Prix d'exercice € | |
|------------------------------------|--------------------------|---|----------------------|--|
| Jean Dumont | Pas de levées en 2012 | | | |
| Stéphane Labat Saint Vincent | | Pas de levées en 2012 | | |
| Jean-Loup Tarneaud | Pas de levées en 2012 | | | |
| TOTAL | Néant | Néant | Néant | |

6- Actions de performance Société Générale attribuées à chaque mandataire social (1)

| Actions de Performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'emetteur | Date du plan ⁽²⁾ | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2012 | Valorisation des actions ⁽³⁾ | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance (4) |
|---|-----------------------------|--|--|--------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Jean Dumont | 02/03/2012 | 2 110 | 46 125 | 31/03/2014 | 31/03/2016 | Oui |
| Stéphane Labat Saint Vincent | 02/03/2012 | 506 | 11 061 | 31/03/2014 | 31/03/2016 | Oui |
| Jean-Loup Tarneaud | - | 0 | 0 | - | - | - |
| TOTAL | | 2 616 | 57 186 | | | |

⁽¹⁾ Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

7- Actions de performance * Société Générale définitivement attribuées durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

| | Date du plan | Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice |
|------------------------------|--------------|---|
| Jean Dumont | 20/01/2009 | 710 |
| Stéphane Labat Saint Vincent | - | 0 |
| Jean-Loup Tarneaud | 20/01/2009 | 710 |
| TOTAL | | 1420 |

^{*} Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

⁽²⁾ Date du Conseil d'Administration

⁽³⁾ Valorisation, sur la base de la juste valeur comptable de 21,86 €, dans les comptes consolidés de la Société Générale.

⁽⁴⁾ Les conditions de performance, arrêtées par la « maison mère », la Société Générale, sont détaillées dans son document de référence, chapitre « Gouvernement d'Entreprise ».

Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Tarneaud, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, et procède également, selon les modalités décrites dans la note «Principes comptables et méthodes d'évaluation» de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note «Principes comptables et méthodes d'évaluation» de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas toutes les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de la Banque ces informations incluent Tarneaud, et rémunérations et indemnités versées par votre société aux mandataires sociaux uniquement au titre de leur mandat exercé au sein de la Banque Tarneaud.

Brive et Tours, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes :

Cabinet Larribe-Valvo : Jean-Paul MARTIGNAC

Deloitte & Associés : Bernard GROUSSIN

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET RÈGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Avec le Crédit du Nord, actionnaire de la Banque Tarneaud

Nature et objet

Refacturation des frais de structure du Crédit du Nord à ses filiales bancaires, dont la Banque Tarneaud.

Modalités

Fondé sur un principe analogue à celui des dépenses informatiques et bancaires, ces prestations sont facturées à travers un groupement de fait.

Le Conseil de Surveillance du 05 mai 2011 a autorisé la signature des textes nécessaires à la mise en œuvre de cette facturation, qui a été mise en place à compter du second semestre 2011.

Le coût supporté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 10 704 259 euros.

Brive et Tours, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes :

Cabinet Larribe-Valvo : Jean-Paul MARTIGNAC

Deloitte & Associés : Bernard GROUSSIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Exercice clos le 31 décembre 2012

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Banque Tarneaud et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante :
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Brive et Tours, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes :

Cabinet Larribe-Valvo : Jean-Paul MARTIGNAC

Deloitte & Associés : Bernard GROUSSIN

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le contrôle interne et la gestion des risques. Ce rapport est établi, au titre de l'exercice 2012, conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce.

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Conseil de Surveillance se réunit quatre fois par an : mars, mai, juillet et novembre.

La liste des membres du Conseil de Surveillance figure dans le rapport annuel.

Le Conseil de Surveillance est composé de 15 membres dont 3 membres représentants du Personnel.

L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil de Surveillance, après concertation avec le Président du Directoire.

Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux membres du Conseil de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise : politique commerciale, organisation, investissements, etc ...

Les membres du Conseil sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion.

Leur sont adressés :

- l'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels est également remise :

- à chaque membre du Conseil, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre la Banque Tarneaud et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les membres du Conseil, participent aux réunions du Conseil :

- le Président du Directoire et, en fonction des sujets traités les membres du Comité de Direction ou d'autres cadres de l'entreprise ;
- · les Commissaires aux Comptes ;
- · le Secrétaire du Conseil ;
- · le Secrétaire du Comité d'Entreprise.

Les réunions du Conseil de Surveillance durent environ deux heures.

Les sujets sont présentés par le Président du Directoire, par le Vice Président du Directoire ou la personne en charge du dossier (Directeur Marché Entreprise, Directeur du Pilotage et de la Comptabilité, ...).

Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président du Conseil de Surveillance ainsi qu'au Président du Directoire. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance au début de la réunion suivante.

Il existe un Comité des Rémunérations composé de deux membres.

La rémunération du Directoire est fixée par le Conseil. Elle comprend une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des rémunérations. Des informations détaillées figurent dans le rapport annuel au chapitre «Informations sur les Mandataires Sociaux».

Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil.

Les informations sur le cumul des mandats et l'indépendance des membres du Conseil sont présentées dans le rapport annuel.

Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires reçoivent une convocation.

Limitations aux pouvoirs du Président du Directoire : ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

L'activité de la Banque Tarneaud s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire principal, le Crédit du Nord (I).

Du fait de son activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, la Banque Tarneaud est exposée à des risques dont le principal est le risque de contrepartie (II).

En raison des limites apportées à l'activité de la Banque Tarneaud, celle-ci est peu exposée aux risques liés à l'international et à l'immobilier.

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (III).

La Banque Tarneaud utilise le système d'information du Groupe Crédit du Nord et se conforme à ses règles et procédures.

I. UN CADRE SÉCURISÉ

1- Le reporting règlementaire

Le rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et à la surveillance des risques établi en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 modifié est communiqué à l'organe délibérant, adressé aux Commissaires aux Comptes et à l'actionnaire principal le Crédit du Nord qui le transmet à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, du Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) de la Banque Tarneaud un rapport général sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement et un rapport spécifique sur un thème particulier.

2- Le contrôle de l'actionnaire

La Banque Tarneaud bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire principal et décrit par celui-ci dans son propre rapport sur le Contrôle Interne.

Le Contrôle Interne de l'actionnaire principal porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières de la gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire principal dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les normes édictées sont respectées.

L'actionnaire principal étant également un établissement bancaire, la comparaison permanente entre les deux réseaux facilite la revue analytique des comptes et des risques.

II. PRINCIPAUX RISQUES AFFERENTS A L'ACTIVITE BANCAIRE

1- Risques de contrepartie

La politique de crédit de la Banque Tarneaud repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et le contrôle des risques : filière commerciale, filière risques, contrôle des risques et Contrôle Périodique.

La filière «Risques»

La direction des risques, placée sous la responsabilité du Président du Directoire de la Banque Tarneaud et rattachée fonctionnellement à la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, est responsable de la mise en œuvre de la politique de crédit et du pilotage des risques.

Elle intervient notamment :

- dans le processus d'octroi,
- dans le suivi et la classification des risques,
- dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses.

Des comités et dispositifs spécialisés

- Un Comité des risques, présidé par le Président du Directoire, réunit mensuellement le Vice Président, le Directeur du marché Entreprise, le Directeur des Risques, le Contrôleur Général et les responsables des Services Contrôle des Risques, Affaires Spéciales, Engagements et Contentieux.
- Une revue des risques dégradés est effectuée trimestriellement ; deux fois par an, elle l'est en présence d'un représentant du Directoire, du Directeur des Risques, du Contrôleur des Risques, du Directeur d'Agence.
- Une revue bimensuelle des dossiers Affaires Spéciales et mensuelle des dossiers contentieux est effectuée par le Président du Directoire avec le Directeur des Risques et les Responsables des services concernés.

Ces trois revues donnent lieu à d'éventuelles dotations/reprises de provisions sur les dossiers examinés.

Sur les principaux marchés de clientèle, les dispositifs de suivi et de contrôle ont été enrichis grâce aux systèmes de modélisation des risques développés dans le cadre du ratio de solvabilité Bâle 2.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de risques, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement et à l'analyse globale des risques.

2 - Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La Banque Tarneaud n'exerce pas d'activités relevant du portefeuille de négociation (trading).

La Direction du Pilotage et de la Comptabilité a en charge le suivi et l'analyse des risques de transformation, en taux et en liquidité.

Un Comité de Gestion de Bilan se réunit chaque mois pour examiner la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale de la Banque. Le Comité propose, le cas échéant, des opérations de couverture au Comité de Gestion de Bilan du Crédit du Nord, qui en décide.

Risque de liquidité

La Direction du Pilotage et de la Comptabilité suit les encours, les ratios règlementaires et la liquidité à court terme

Risque de taux

Le risque de taux global est encadré par des limites de sensibilité.

Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire principal qui mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition de la Banque Tarneaud à la variation des taux d'intérêt.

3 - Risques de marché liés aux opérations clientèle

La Banque Tarneaud adosse régulièrement ses ordres clientèle, auprès de son actionnaire principal, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie.

4 - Risques opérationnels

Les activités de la Banque Tarneaud sont exposées à toute une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...), regroupés sous le vocable "Risques Opérationnels".

L'appréciation de ces risques opérationnels est effectuée au niveau de l'actionnaire principal, qui en a déterminé la classification par nature. Les pertes supérieures à 10.000 € lui sont systématiquement remontées.

5 - Un dispositif de Crise

Il permet de réunir à tout moment, dans un ou plusieurs sites prévus à cet effet, une cellule de crise composée d'un noyau central regroupant des fonctions permanentes, sollicitées d'emblée indépendamment de la nature de crise, sous la responsabilité d'un directeur de crise qui assure la conduite de la crise.

6 - Risque de non-conformité

Le Responsable de la Conformité est le Président du Directoire responsable de l'exécutif. Le Contrôle de la conformité est assuré par la hiérarchie et par le Contrôle Général de la Banque.

Le Responsable de la Conformité s'assure que les instructions nécessaires au respect de la règlementation sont accessibles à tous les collaborateurs. Il veille également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient mises en œuvre.

III. L'ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

1 - Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique est assuré par le Crédit du Nord qui couvre l'ensemble des activités du Groupe Crédit du Nord et donc de la Banque Tarneaud.

Ce dispositif est intégré au Contrôle Interne du groupe de la Société Générale. C'est ainsi que les équipes d'audit du Crédit du Nord et de la Société Générale peuvent régulièrement effectuer des missions de Contrôle Périodique au sein des différentes entités du Groupe Crédit du Nord.

Le rythme de contrôle des entités du Groupe Crédit du Nord est d'au moins un tous les cinq ans, en fonction des priorités fixées par le Groupe Crédit du Nord et en tenant compte des missions effectuées par la Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique s'appuient sur des méthodologies écrites et sur un programme de pré-sélection de dossiers à auditer sur site. Elles se composent d'une phase de pré-audit, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport.

Le Contrôle Périodique analyse le fonctionnement administratif et comptable des entités contrôlées ainsi que les différents types de risques, notamment de contrepartie, de ces entités. Ces travaux intègrent les contraintes de la réglementation bâloise tant au niveau du risque de contrepartie que des risques opérationnels. Par ailleurs, le Contrôle Périodique évalue la qualité des contrôles de premier et second niveaux.

Les rapports rédigés à l'issue de chaque mission sont transmis au Responsable du Contrôle Périodique du Crédit du Nord et au Responsable de la Région ou Filiale concernée.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré par le Responsable du Contrôle Permanent, sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Périodique.

2 - Le Contrôle Permanent de la Banque Tarneaud

Le Contrôle Permanent de la Banque repose sur un dispositif qui s'articule sur deux niveaux de contrôles interdépendants :

- un contrôle hiérarchique de premier niveau,
- un contrôle de deuxième niveau assuré par le Contrôle Général.

Chaque responsable d'entité doit effectuer un contrôle de premier niveau sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un contrôle de deuxième niveau est effectué par des agents rattachés au Contrôleur Général lequel dépend hiérarchiquement du Président du Directoire de la Banque Tarneaud et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du Crédit du Nord.

2-1 Le Contrôle Administratif et Comptable de premier et second niveaux

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF ...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, exercé à distance ou sur sites est effectué par des agents spécialisés, qui disposent de fiches de contrôles et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

Ces contrôles font l'objet de rapports communiqués au Président du Directoire et au Vice Président du Directoire.

2-2 Le Contrôle des Risques de premier et second niveaux

Le Contrôle de premier niveau est assuré par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques sur les décisions prises par la Direction des Engagements qui en dépend.

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques donne au **Directeur d'Agence ou de Centre d'Affaires** la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés et des dépassements de crédits de son entité. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et ne peuvent être délégués.

En qualité de responsable hiérarchique, le **Directeur de Groupe** est destinataire, pour information, des rapports d'audit sur site des Contrôles de deuxième niveau. Il assiste les agences dans la réponse à ces rapports et veille à la mise en œuvre des préconisations des Contrôleurs.

La Direction des Risques assure la surveillance des dépassements et veille à la bonne classification des risques. Elle s'assure notamment de la pertinence du classement des contreparties. Elle peut classer en «sains sous surveillance» ou déclasser en «douteux» à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

Le Contrôle des Risques de second niveau est assuré par des Contrôleurs Risques rattachés au Contrôleur Général.

Les **Contrôleurs des Risques** ont pour mission de veiller à ce que les risques classés en encours «sains» méritent bien de l'être. Ils surveillent les encours «sains sous surveillance» et «douteux», et peuvent décider d'éventuels déclassements ou reclassements. Ils veillent au respect des règles en matière de notation.

Pour remplir leur mission de contrôle des risques, les Contrôleurs des Risques s'appuient principalement sur des outils informatiques et sur les comptes rendus mensuels de délégations. Ils exercent leur mission à distance ou sur site.

Lors de leurs missions sur sites, les Contrôleurs des Risques doivent apprécier par sondage la qualité des risques de l'agence contrôlée ainsi que la qualité de la gestion des risques par les exploitants, en portant une attention particulière au dispositif en vigueur et au respect des obligations du contrôle de premier niveau.

Ces contrôles font l'objet de rapports communiqués au Président du Directoire et au Vice Président du Directoire.

3 - La Déontologie et la Conformité des Services d'Investissement

Sous la supervision du Président du Directoire, le Contrôleur Général veille à ce que les règles de bonne conduite régissant les rapports entre la Banque, ses collaborateurs et ses clients soient définies, connues et respectées.

Les principes déontologiques bancaires et financiers à respecter par l'ensemble du personnel figurent dans une annexe du Règlement Intérieur, remise à l'ensemble des agents. Ces principes sont complétés de mesures spécifiques à certains métiers (par exemple : gérants de portefeuilles sous mandat individuel).

Le Contrôleur Général de la Banque assure également les fonctions de correspondant TRACFIN chargé des déclarations de soupçon et de Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI).

Il assure ainsi le contrôle du respect de la règlementation de l'AMF et notamment des principes d'organisation et des règles de bonne conduite définies dans le Règlement Général de l'AMF et du respect des dispositions de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Celles-ci reposent essentiellement sur la connaissance des clients, la vigilance dans le traitement des opérations, le suivi de certains moyens de paiement (chèques, monnaie électronique), le repérage et l'analyse de transactions des clients.

Les instructions internes ont été adaptées aux exigences de la 3^{ème} Directive Européenne sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; tout le personnel concerné a été formé à cette réglementation qui privilégie une approche risques (clients et/ou opérations).

IV. LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Le Directeur du Pilotage et de la Comptabilité, directement rattaché au Président du Directoire et membre du Comité de Direction, est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable ; à ce titre, il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Le service Comptabilité a la mission d'établissement et d'analyse des états comptables et financiers :

- élaboration des comptes sociaux de la Banque Tarneaud ainsi que des situations réglementaires destinées aux autorités de tutelle (Banque de France, Autorité de Contrôle Prudentiel,...),
- gestion des aspects comptables des commissaires aux comptes, et des différents corps de contrôle (Impôts, Autorité de Contrôle Prudentiel, Urssaf, etc.).

Il convient de noter que :

- la très grande majorité des écritures comptables est passée automatiquement par les chaines informatiques. Les écritures manuelles demeurent marginales en nombre et en volumétrie décroissante; elles sont soumises à des habilitations restrictives et à de nombreux contrôles.
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation à destination de la maison-mère et les états à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de la Banque de France

Les étapes de production des données comptables.

Les travaux informatiques en amont

Les traitements des systèmes opératoires amont et des systèmes de synthèse aboutissent à la construction de bases comptables fiables.

L'élaboration des comptes sociaux

Il s'agit ensuite d'enrégistrer les dernières écritures d'ajustement et de renseigner les informations non automatisées. Mais surtout, il convient de contrôler, d'analyser, éventuellement de corriger et enfin de valider les états avant communication aux organes de tutelle et publication des comptes sociaux, d'une part, et, d'assurer la remontée des comptes au Groupe pour consolidation, d'autre part.

1. Le Contrôle Interne de la production comptable

Conformément à la volonté du Groupe Crédit du Nord d'améliorer la qualité et l'efficacité de son dispositif de surveillance des comptes, une nouvelle organisation du suivi comptable est déployée depuis septembre 2011. Elle s'appuie sur le rattachement du suivi comptable à la Direction du Pilotage et de la Comptabilité, sur la professionnalisation des collaborateurs avec la création du métier de "chargé du suivi comptable" et sur l'extension du périmètre à l'ensemble des entités du Réseau.

La responsabilité du suivi comptable des agences et directions de siège (hors centre d'affaires Entreprises) est confiée (depuis mi-septembre 2011) au Responsable du Suivi Comptable qui dépend hiérarchiquement du Directeur du Pilotage et de la Comptabilité.

Il s'appuie sur un outil SCJ «suivi comptable journalier», qui recense les comptes justifiant d'un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau est assuré par le Responsable du Suivi Comptable.

Le suivi comptable des Centres d'affaires Entreprises est assuré par les responsables des Assistants commerciaux Entreprises (ACE) ; il sera pris en charge par le service Suivi Comptable à compter du 1^{ér} semestre 2012.

Le contrôle de premier niveau, formalisé et reporté, de la bonne exécution de ce suivi est assuré par le responsable hiérarchique des agents en charge du suivi comptable.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Général.

Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, la Banque Tarneaud est tenue :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoir détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre de la Banque et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les commissaires aux comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

2. La production et le contrôle des données financières et de gestion

La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier de la Banque Tarneaud repose sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'agence jusqu'au niveau banque.

Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires, et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre les résultats comptables et les résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un suivi budgétaire a lieu mensuellement dans le cadre du Comité de Direction qui examine l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de suivi des risques.

Un **Comité des Dépenses** auquel participent les membres du Comité de Direction se réunit chaque trimestre pour suivre l'évolution des charges d'exploitation.

Le Président du Conseil de Surveillance Jean-Loup TARNEAUD

Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'être informés, par le rapport du Directoire, de l'activité et des résultats de votre Banque pour l'exercice 2012.

Le Conseil de Surveillance constate que la Banque Tarneaud a poursuivi son développement avec un fonds de commerce qui progresse sur les 3 marchés (particuliers: + 4,0 %, professionnels + 2,9 % et entreprises + 2,5 %) et des volumes en forte hausse: + 7,7 % en encours de crédits et + 13,7 % en encours de dépôts.

Dans une conjoncture économique morose et un contexte de taux bas défavorable à l'intermédiation bancaire, le PNB s'établit à 130 millions d'euros en progression de 0,7 %. Le RBE comptable est de 46,7 M€. Son évolution est de - 11,1 % mais ressort légèrement positive (+ 1,5 %) une fois retraitée de tous les éléments exceptionnels ou spécifiques (variation de la provision PEL/CEL, plus value sur titres, frais de structure additionnels, charges liées à l'OPA/OPR, comptabilisation de l'abondement sur versement PEE). Avec un Coût du Risque en hausse de + 7,5 %, le résultat d'exploitation ressort à 33,7 millions d'euros en 2012.

Le Conseil de Surveillance observe que le Résultat Net, comprenant les opérations décrites dans le rapport du Directoire et l'annexe aux Comptes Sociaux, s'élève à 22,3 millions d'euros, en baisse de 14,6 %.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, il recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes présentés par le Directoire au titre de l'exercice 2012, et lui propose de distribuer un dividende de 51,00 € par action.

Il approuve la politique menée par le Directoire dans le cadre de la stratégie qui lui a été fixée.

Il tient à féliciter tous les collaborateurs de la Banque Tarneaud pour leur dynamisme et leur efficacité dans un environnement exigeant et à remercier tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.

Le Président du Conseil de Surveillance Jean-Loup TARNEAUD

Résolutions

Première résolution

Approbation des comptes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2012, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2012 et le compte de résultat de l'exercice 2012.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 22.300.272,72 €.

Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate :

| bénéfice de l'exercice | 22.300.272,72 € 41.902,47 € 22.342.175,19 € |
|---|---|
| L'Assemblée générale décide : | |
| d'affecter à la réserve légale de prélever sur la réserve ordinaire d'attribuer à titre de dividende (soit 51,00 € par action) | 17.344,00 € 62.800.000,00 € 85.115.073,00 € |
| d'affecter en report à nouveau | 9.758,19€ |

La réserve légale est ainsi portée de 2.652.932,80 € à 2.670.276,80 €, représentant 10 % du capital social. Elle est ainsi intégralement dotée.

La réserve ordinaire est ainsi ramenée de 156.603.234,86 € à 93.803.234,86 €.

Le dividende de 51,00 € par action portant sur 1.668.923 actions sera mis en paiement le 6 juin 2013.

Pour les personnes physiques domiciliées en France, les dividendes sont assujettis à l'impôt sur le revenu au barème progressif ainsi qu'aux prélèvements sociaux.

Lors de leur versement, ils sont soumis à un prélèvement obligatoire au taux de 21 % calculé sur le montant brut. Ce prélèvement est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des revenus. L'excédent éventuel pourra être restitué, le cas échéant, par l'administration fiscale.

Sous réserve de respecter les conditions prévues à l'article 117 quater et 242 quater du Code Général des Impôts, il est toutefois possible d'être dispensé de ce prélèvement.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2 $^\circ$ du Code Général des Impôts.

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Exercice 2011 (1) | 6,40 € par action |
|-------------------|-------------------|
| Exercice 2010 (1) | 6,40 € par action |
| Exercice 2009 (1) | 5,70 € par action |

⁽¹⁾ Ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

Troisième résolution

Conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve le rapport.

Quatrième résolution

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale, pour effectuer toutes formalités et publications.

Responsable du rapport annuel

Jean DUMONT, Président du Directoire

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion [ci-joint] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Le Président du Directoire Jean DUMONT

Banque Tarneaud

Siège Social 2 et 6 rue Turgot - 87100 Limoges Cedex Tél. 05 55 44 58 58 - Fax. 05 55 77 51 03

www.tarneaud.fr